



***LES LIMITES DU CONCEPT « UN PAYS,
DEUX SYSTEMES ».***

***L'expérience de Hong Kong est-elle transposable à
Taiwan ?***

**Mémoire de géopolitique
du Commissaire commandant Vincent TOURTET
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Asie orientale »**

Sous la direction de Madame Valérie NIQUET

Avril 2005

SOMMAIRE

LES LIMITES DU CONCEPT « UN PAYS, DEUX SYSTEMES ».

L'expérience de Hong Kong est-elle transposable à Taiwan ?

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉLABORATION DU CONCEPT ET SA MISE EN ŒUVRE A HONG KONG

- « Un pays, deux systèmes » : paravent politique de l'annexion ou création juridique originale ?
- Le respect des engagements chinois à Hong Kong

DEUXIÈME PARTIE : UN OUTIL POUR UN RÈGLEMENT PACIFIQUE DU CONTENTIEUX SINO-TAIWANAIS ?

- La taille du fossé entre les deux « systèmes » permet-elle d'envisager un seul « pays » ?
- La nature des freins qui rendent difficile une application *ex abrupto* du concept

INTRODUCTION

Les relations entre la République populaire de Chine et Taiwan paraissent, pour un observateur occidental non averti, non seulement complexes mais particulièrement mouvantes. Le premier trimestre de cette année en est un exemple frappant. Au mois de janvier, l'acceptation bipartite des « avions de printemps » qui ont relié le continent à l'île pour la première fois depuis 1949 a été considérée comme historique. Cette levée de l'interdiction des vols sans escale, du 29 janvier au 29 février entre Pékin, Shanghai, Canton, et Taipei, Kaohsiung a soulevé un vent d'espoir dans la communauté internationale qui y a vu l'espoir du début d'un règlement pacifique d'un conflit larvé qui dure depuis plus d'un demi-siècle. En revanche, le mois de mars a singulièrement refroidi ces espérances puisque le vote de la « loi anti-sécession » par l'Assemblée nationale populaire (2896 voix pour et zéro contre !) a donné lieu à des échanges verbaux acerbes entre les deux rives du détroit de Formose et surtout a généré de fortes inquiétudes dans les pays du pourtour du Pacifique comme en Europe. Aussi rapidement que le dégel avait été envisagé en ce début d'année, l'imminence d'un conflit armé est annoncée comme inéluctable.

En fait, lorsque l'on prend soin de lire les déclarations, de part et d'autre, depuis plus de dix ans, on constate que la rhétorique n'a guère évolué. Le discours chinois, notamment, est particulièrement constant et le subtil mélange de fermeté et d'ouverture dont fait preuve Hu Jintao se situe dans la parfaite continuité de ses prédécesseurs. La doctrine de Pékin repose toujours sur les préceptes émis par Deng Xiao Ping il y a plus de vingt ans et qui sont résumés dans la formule : « un pays, deux systèmes ». Ce concept est particulièrement dérangeant pour un juriste car il est en contradiction à la fois avec les fondements du droit international public (souveraineté, l'Etat comme acteur du droit...) mais également avec les principes du droit constitutionnel à l'occidentale (égalité des citoyens devant la Loi, unicité de la représentation démocratique...). Cette interrogation est d'autant plus vive que ce concept a dépassé le stade du discours pour trouver une application concrète lors du retour à la Chine de Hong Kong et de Macao¹. Aussi, il nous a semblé particulièrement intéressant de voir comment ce principe juridique original a pu être mis en œuvre à Hong Kong avant d'étudier si les résultats obtenus permettent d'en faire une solution acceptable pour une résolution pacifique du différent sino-taiwanais.

¹ Après Hongkong en 1997, le gouvernement chinois a recouvré, le 20 décembre 1999, l'exercice de sa souveraineté sur Macao. Ce dernier cas ne sera pas traité dans ce mémoire et mériterait une étude particulière.

Première partie : l'élaboration du concept et sa mise en œuvre à Hong Kong

La seconde partie du XIX^{ème} siècle constitue un tournant brutal pour la Chine dont les premiers contacts avec le monde extérieur et l'Occident en particulier vont se traduire par une série « d'humiliations » et notamment par la perte de territoires que « l'Empire du milieu » considère comme partie intégrante de la mère patrie. Les soubresauts politiques qui vont marquer le pays jusqu'à la victoire communiste en 1949 ont, momentanément, différé les revendications d'un retour des territoires perdus mais lorsque la Chine retrouve son rang sur l'échiquier international, le monde a changé et les anciennes provinces ont connu une trajectoire politique et économique sensiblement différente de leur ancienne tutelle. Pour faire face avec réalisme et pragmatisme à cette situation, la Chine communiste va élaborer un concept politico-juridique original qui guide son action diplomatique depuis près de vingt ans : « un pays, deux systèmes ». Cette construction intellectuelle inédite est supposée proposer une solution à la fois pour les cités-Etats issues de la colonisation (Macao et Hong Kong) et pour la « province rebelle » de Taiwan. Elle va connaître une première application à la fin du siècle dernier en servant de base à la négociation avec le Royaume-Uni pour le retour à la Chine de Hong Kong¹.

En effet, la cité portuaire marchande en étant la première à mettre en œuvre concrètement cette doctrine, constitue en quelque sorte un laboratoire *in situ* qui doit permettre aux chinois de démontrer la viabilité du concept mais également à la communauté internationale de jauger la fiabilité de Pékin par rapport à ses engagements. Le cas de Hong Kong, huit ans après la rétrocession, mérite donc un examen approfondi qui sera précédé de la présentation de la maturation et de l'affinement par les différents dirigeants chinois du concept « un pays, deux systèmes ».

¹ Voir les raisons de l'abandon de Hong Kong par le Royaume-Uni en annexe page 51

I) « Un pays, deux systèmes » : paravent politique de l'annexion ou création juridique originale ?

A) Une constante conceptuelle dans le discours chinois depuis vingt ans

La « réunification » de la Chine a toujours constitué un objectif politique majeur des dirigeants communistes chinois et au premier rang d'entre eux de Mao. Cependant, le contexte de la guerre froide a figé les positions et l'implication chinoise tant en Corée qu'au Vietnam a nécessité de ne pas multiplier les fronts. La fin de ces conflits et la mort de Mao ouvrent une nouvelle ère qui permet à Deng Xiaoping, au pouvoir à partir de 1978, d'élaborer une nouvelle stratégie diplomatique qui tient compte, au moins en théorie, des réalités géopolitiques.

1) La stratégie de Deng Xiaoping

L'ébauche du concept remonte aux toutes premières années de la présence de Deng Xiaoping à la tête du gouvernement avec notamment la « proposition en neuf points » présentée par Ye Jinying en septembre 1981² et le discours d'ouverture prononcé en juin 1983 par Deng Yingchao à la première session du Comité national de la VI^{ème} Conférence consultative politique du peuple chinois. Mais l'historiographie officielle chinoise retient la date du 26 juin 1983 et la rencontre de Deng Xiaoping avec M. Yang Liyu, professeur à l'Université de New Jersey au sujet de Taiwan. « *Voici grosso modo ce qu'il a dit à cette occasion : Après la réunification de la Chine, la région administrative spéciale de Taiwan pourra jouir d'une pleine autonomie et pratiquer un système différent de celui adopté par la partie continentale. Elle aura également le droit d'administrer et contrôler de manière indépendante ses mouvements politiques, son gouvernement et son armée, mais sur le plan international, il n'y aura que la République populaire de Chine qui représentera la Chine*³ ». Le principe sera formalisé l'année suivante et étendu, notamment à Hong Kong, dans un ouvrage intitulé « un Etat, deux systèmes » qui regroupe 17 articles de Deng Xiaoping à ce sujet⁴.

Les principaux invariants de la politique chinoise de ces vingt dernières années sont formulés dans ce texte fondateur. A partir du principe énoncé que « *L'ensemble de la nation aspire à la réunification du pays* », le raisonnement s'appuie sur un constat simple : « *Si l'on ne trouvait*

² Déclaration de Ye Jianying sur la politique relative à la réunification de la Chine, le 30 septembre 1981.

³ Le quotidien du peuple, 23 juillet 2004.

⁴ Voir les principaux extraits en annexe page 49

aucune solution pacifique, il faudrait recourir à la force, ce qui serait préjudiciable aux deux parties concernées. ». Il s'agit donc d'admettre, ce qui marque la rupture politique, que la Chine populaire n'a pas les moyens de procéder à la réunification par la force ou, à tout le moins, qu'elle a plus à perdre qu'à gagner à procéder de la sorte. Deng Xiaoping tire donc les enseignements du passé tout en tenant compte du contexte géopolitique : « *La formule "un Etat, deux systèmes" (...) n'a pas été lancée dans un moment d'exaltation; elle ne cache pas, non plus, d'autres intentions; il s'agit tout simplement d'une démarche inspirée par les conditions spécifiques de la Chine qui tient pleinement compte du passé historique et de la situation actuelle (...)* ».

A partir de là, le dirigeant chinois peut admettre la coexistence de deux systèmes économiques tout en insistant sur le fait que « *cela n'aura aucune incidence sur le système socialiste de la partie continentale* ». Si le maintien du mode de vie des habitants est garanti, les ambiguïtés qui génèrent les difficultés politiques actuelles sont d'ores et déjà présentes noir sur blanc. Sur le plan juridique, il affirme que les « *lois actuelles resteront pratiquement les mêmes* » et le « *pratiquement* » laisse la porte ouverte à de nombreuses interprétations (voir la crise de « l'article 23 » *infra*) tandis que sur le plan démocratique « *Hong Kong devra être géré par sa population avec les patriotes comme groupe principal* » et la définition des « *patriotes* » est aujourd'hui la source des blocages de l'évolution institutionnelle à Hong Kong.

2) Affinement et prégnance du principe dans la diplomatie chinoise

Les principes énoncés par Deng Xiaoping restent la base du discours chinois depuis plus de vingt ans et ont été constamment réaffirmés, notamment en direction de Taiwan, dans les deux « *livres blancs* » qui détaillent les fondements et les objectifs de la politique de la RPC vis-à-vis de Taiwan⁵. Cependant, le texte le plus marquant à ce sujet est certainement le discours prononcé le 30 janvier 1995 par le président Jiang Zemin, aussi secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois (PCC), et intitulé: « *Continuons à oeuvrer pour réaliser la grande oeuvre de la réunification de la patrie* »⁶.

⁵ Livres blancs « *Le problème de Taiwan et la réunification de la Chine* », août 1993 et « *Le principe d'une seule Chine et le problème de Taiwan* », février 2000. Bureau des Affaires de Taiwan & Office d'Information du Conseil des Affaires d'Etat République populaire de Chine

⁶ Ce discours, considéré comme fondateur, fait l'objet de célébrations officielles régulières, notamment sous la forme de « *causeries* » relatées par la presse officielle. (exemple : Le Quotidien du Peuple du 22 janvier 2001).

Ce discours, plus connu sous le nom de « huit propositions », prend en compte les réalités nouvelles que sont à la fois l'adoption de la loi fondamentale à Hong Kong et la préparation de la rétrocession ainsi que la fin de l'état d'urgence à Taiwan et la préparation des premières élections présidentielles au suffrage universel direct sur l'île. Par rapport aux déclarations antérieures, il convient de noter deux nouveautés qui allient fermeté et ouverture. D'une part, le ton se fait plus menaçant car la solution diplomatique est présentée comme une option qui, si elle devait échouer, pourrait déboucher sur une épreuve de force : « *Réaliser la réunification du pays d'une façon pacifique, sans promettre, pour autant, d'abandonner le recours à la force* ». Cette évolution dans le message, qui peut être assimilée à une forme de chantage montre qu'en dix ans, la confiance de la Chine dans son potentiel militaire a progressé mais également que la perception du rôle des « protecteurs » de Taiwan, et principalement des USA a changé⁷.

D'autre part, les dirigeants chinois prennent acte de l'évolution des échanges, notamment économiques, avec l'île « rebelle » et Jiang Zemin propose de « *développer activement les échanges personnels, économiques et culturels entre les deux rives du détroit; réaliser le plus tôt possible les communications directes (postales, commerciales, aériennes et maritimes) entre ces deux rives* ». De même, la position sur les relations avec l'étranger est considérablement assouplie puisque : « *Nous ne sommes pas contre le fait que Taiwan entretienne des échanges économiques et culturels non-gouvernementaux avec les pays étrangers* ». Enfin, le principal dirigeant chinois évoque de manière très précise la possibilité d'ouvrir des pourparlers afin de : « *réaliser la réunification par la voie des négociations permettant d'aborder tous les problèmes, sous la condition préalable de reconnaître qu'il n'existe qu'une seule Chine* ». Il s'agit là d'une reconnaissance et d'un encouragement au plus haut niveau des premiers contacts et notamment des entretiens de Singapour qui ont eu lieu en avril 1993 entre Wang Daohan, président de l'Association pour les relations entre les deux rives du détroit, et Koo Chen-fu, président de la Fondation pour les échanges entre les deux rives du détroit.

Cette politique consistant à souffler alternativement le chaud et le froid s'est poursuivie depuis dix ans et s'appuie, depuis 1997, sur le fait que le concept « un pays, deux systèmes » est aujourd'hui mis en œuvre à Hong Kong et est donc, pour Pékin, opérationnel.

⁷ Les événements de 1996 et l'engagement de la flotte US dans le détroit de Formose montreront qu'il s'agissait peut-être d'une erreur d'interprétation stratégique.

B) La loi fondamentale et le système institutionnel de la Région administrative spéciale de Hong Kong

Le processus de retour de l'exercice de la souveraineté de Hong Kong à la Chine a duré près de vingt ans. Après plusieurs années de négociations avec la contrainte de la fin du bail⁸, le Royaume-Uni et la Chine publient une déclaration commune⁹ le 19 décembre 1984 qui contient tous les éléments de l'accord institutionnel entre les deux pays sur l'avenir de la cité. La Loi Fondamentale, une sorte de « mini-constitution » de Hong Kong taillée sur mesure, a été votée en 1990 par l'Assemblée nationale populaire (ANP) de la République populaire de Chine¹⁰ en vue de l'application des dispositions de la Déclaration commune et de la formule « un pays, deux systèmes » et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1997 au lendemain de la rétrocession. Dans son préambule, il a été écrit ceci : « *Le système et les politiques socialistes ne seront pas pratiqués dans la Région Administrative Spéciale, celle-ci conservant inchangés le précédent système capitaliste et l'ancien mode de vie du territoire pour les cinquante ans à venir* ». Ce texte précise à la fois le système institutionnel à appliquer ainsi que le système juridique qui prévaudra jusqu'à la fin de la période transitoire dont la durée, cinquante ans, est suffisamment longue pour permettre à chaque partie d'espérer que, d'ici là, son modèle idéologique aura supplanté l'autre. L'article 11 précise que les systèmes exécutif, législatif et judiciaire de la Zone Administrative Spéciale de Hong Kong doivent respecter les dispositions de la Loi fondamentale et qu'aucune loi élaborée par le corps législatif de la nouvelle zone ne peut l'enfreindre. La Loi fondamentale est donc la loi suprême de la zone. La Loi fondamentale a été édictée par l'A.P.N. et son article 159 précise que seule cette dernière peut l'amender. Ceci n'était pas spécifiquement prévu dans la Déclaration conjointe mais est une conséquence naturelle du fait que c'est l'A.P.N. qui a initialement promulgué cette loi. Il est normal que le pouvoir de l'amender lui appartienne.

⁸ Voir page 51.

⁹ *Joint Declaration of the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the People's Republic of China on the Question of Hong Kong*, 19 décembre 1984, Le texte est toujours en vigueur (en effet, certains des engagements pris par la R.P.C. vis-à-vis de la Grande-Bretagne couvrent une période de cinquante ans à compter du 1er juillet 1997) et il est inscrit au registre des Nations Unies, ce qui permet à chacune des parties de s'en prévaloir devant cette institution, le cas échéant.

¹⁰ *Décision de l'Assemblée populaire nationale sur l'établissement de la Zone administrative spéciale de Hong-Kong*, 3e sess., 7e A.P.N., 4 avril 1990.

1) Le système institutionnel

Sur le plan juridique, l'ancienne colonie britannique devient la Région sous administration spéciale de Hong Kong (RASHK)¹¹. Construites sur le modèle britannique, les institutions publiques de Hong Kong sont constituées de trois pôles : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Conformément à l'article 73 de la Loi fondamentale, les fonctions du Conseil législatif (Legco) incluent l'adoption et l'amendement des lois, l'approbation du budget, des impôts et des dépenses publiques, la surveillance des actions du gouvernement. Le Conseil législatif peut interpellier ce dernier sur la conduite de sa politique, et peut mettre en cause la responsabilité du Chef de l'exécutif ; mais l'absence de responsabilité politique des membres du gouvernement devant le Conseil Législatif limite le contrôle exercé par cette assemblée sur le pouvoir exécutif¹².

A l'époque coloniale, le véritable détenteur du pouvoir était le Gouverneur général. Nommé directement par Londres, il représentait la Couronne britannique à Hong Kong et exerçait un important pouvoir militaire et civil. Il présidait le Conseil législatif et désignait une partie des membres de ce dernier. Le principe de séparation du pouvoir n'était pas vraiment instauré à Hong Kong. En novembre 1996, le Comité d'élection (selection committee) a été mis sur pied pour préparer la désignation du futur Chef de l'exécutif. Ce Comité se composait de 400 personnes, toutes résidents permanents de Hong Kong ; 25% d'entre elles étaient issus des secteurs industriel, commercial et financier, 25% du milieu professionnel, 25% d'autres secteurs et 25% de personnalités politiques. A l'issue de la session du Comité de sélection, Tung Cheehwa a été désigné comme Chef de l'Exécutif de la RAS de Hong Kong par la majorité des membres du Comité. Après approbation du gouvernement central, Tung est devenu le premier Chef de l'exécutif de la RAS de Hong Kong. Il a été reconduit dans son deuxième mandat en février 2002. Compte tenu du fait que le mandat du Chef de l'exécutif est de cinq ans et limité à deux mandats consécutifs, il aurait dû poursuivre sa mission jusqu'en

¹¹ En principe, cette configuration n'est pas applicable uniquement à Hong Kong, bien qu'il s'agisse du premier cas où elle ait été mise en pratique. Il s'agit d'un outil qui permet à la R.P.C. d'administrer son immense territoire de façon flexible en tenant compte des particularités de chacune de ses parties. À cet effet, la Constitution de la République populaire de Chine prévoit que l'État peut établir des régions administratives spéciales si cela s'avère nécessaire et qu'il y a alors lieu de procéder par une loi promulguée par l'A.P.N., laquelle tiendra compte des particularités de la région concernée. Il existe également d'autres statuts dérogatoires comme la « région autonome » (le Tibet) ou la « région économique spéciale ».

¹² L'étude du système électoral de Hong Kong et son évolution sont présentées *infra* page 11

2007. Il a, en fait, été limogé au début du mois de mars dernier au cours du congrès de l'APN¹³. Aux termes de la Loi fondamentale, le but final est de choisir le Chef de l'Exécutif par le suffrage universel et la nomination par un comité largement représentatif en conformité avec les procédures démocratiques¹⁴.

Les attributions du Chef de l'exécutif sont très larges. Il dirige le gouvernement de la RAS de Hong Kong, décide les politiques du gouvernement et promulgue les règlements administratifs ainsi que les lois votées par le Conseil législatif. Il est chargé d'appliquer la Loi fondamentale et les directives du gouvernement populaire central dans les domaines prévus par la Loi fondamentale. Il conduit, au nom du gouvernement de la RAS de Hong Kong, les affaires extérieures et d'autres activités qui relèvent de ses compétences. Il signe les budgets approuvés par le Conseil législatif et en fait le rapport au gouvernement populaire central. Le Chef de l'Exécutif nomme les principaux fonctionnaires et les magistrats de la RAS de Hong Kong et en fait le rapport au gouvernement populaire central.

Enfin, la Déclaration commune et la Loi fondamentale ont décidé la continuité du système judiciaire mais des aménagements organiques ont été rendus nécessaire en raison de la rupture des liens juridictionnels entre Hong Kong et la Grande-Bretagne. Ainsi, l'instance de dernier ressort n'est plus le Conseil privé de Grande-Bretagne mais une Cour d'appel final. La R.P.C. n'entend pas imposer sa propre instance de dernier ressort, soit la Cour populaire suprême. Il n'y a donc pas de dépendance des tribunaux hongkongais vis-à-vis des juridictions continentales.

Selon l'article 80 de la Loi fondamentale, ce sont les tribunaux locaux qui exercent le pouvoir judiciaire. Les tribunaux locaux tranchent les affaires qui leur sont soumises suivant les lois de la RAS de Hong Kong ou la jurisprudence provenant d'autres juridictions de common law. En d'autres termes, les jugements rendus par des tribunaux du continent ne lient pas les tribunaux de la RAS de Hong Kong ; les départements d'application de loi du continent ne peuvent exercer aucune juridiction dans la RAS de Hong Kong.

¹³ Officiellement, Tung Chee-Hwa n'est pas limogé mais promu : il devient vice-président de la Conférence consultative politique du peuple chinois, une instance sans pouvoir qui ne se réunit jamais au complet parce qu'elle compte 367 000 membres. (le *Figaro* du jeudi 3 mars 2005)

¹⁴ Voir à ce sujet page 13

2) Le système juridique et économique

L'article 3 de la Déclaration commune stipule que « *les lois présentement en vigueur demeureront fondamentalement inchangées* ». La Loi Fondamentale précise également dans son l'article 8 que les lois antérieurement en vigueur à Hong Kong seront maintenues à l'exception toutefois de celles contrevenant aux dispositions de la Loi Fondamentale. Non seulement les lois antérieures sont maintenues, mais, en plus, les lois nationales ne sont pas appliquées dans la RAS de Hong Kong, exceptées celles énumérées en annexe III de la Loi fondamentale, essentiellement des dispositions en matière de défense et d'affaires étrangères. Il va de soi que les lois applicables dans la RAS de Hong Kong, de nature capitaliste, ne sont pas applicables au continent. Le terme « lois » qui est utilisé dans la Loi fondamentale fait référence à un ensemble de normes dont les plus importantes sont le droit écrit (les ordonnances et la législation subordonnée), la common law et la loi d'équité (equity law).

Après la réunification, le corps législatif (Conseil législatif) de la RAS de Hong Kong peut continuer à édicter des lois, sous la seule condition de respecter les dispositions de la Loi fondamentale et les procédures légales. Il lui est également demandé de déposer les lois adoptées au Comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale de la R.P.C. Ce dernier assure le pouvoir de surveillance et, au besoin, de contrôle sur l'évolution du système juridique de la RAS de Hong Kong. Cet enregistrement n'affecte pas l'entrée en vigueur de telles lois. Toutefois, le Comité permanent de l'Assemblée Populaire Nationale (APN) peut renvoyer une loi ainsi rapportée, après avoir consulté le Comité de Loi Fondamentale, en estimant la loi en question non conforme aux dispositions de la Loi Fondamentale concernant la responsabilité des autorités centrales, ou aux dispositions sur le rapport entre les autorités centrales et la RAS de Hong Kong. Il faut rappeler que l'A.P.N. ne pourra pas légiférer directement dans la nouvelle zone à l'exception des dispositions relatives à la défense et aux affaires extérieures.

Le corps législatif de la RAS de Hong Kong peut également modifier les lois en vigueur. Les propositions de nouvelles lois ou l'amendement des lois en vigueur peuvent provenir du gouvernement, de membres du Conseil législatif ou de la Commission pour la réforme du droit (Law Reform Commission) de la RAS de Hong Kong. Le gouvernement de la RAS de Hong Kong est responsable de la préparation des projets de loi. En vertu de la Loi Fondamentale, le Chef de l'Exécutif doit présenter des projets de loi au Conseil législatif pour consultation. Les membres du Conseil législatif peuvent également présenter individuellement ou collectivement des projets de loi ; toutefois, ils ne peuvent proposer des projets concernant les dépenses

publiques, la structure politique ou les actions du gouvernement qu'avec le consentement du Chef de l'Exécutif.

Le système économique et social ainsi que le mode de vie ne sont pas modifiés. La loi fondamentale garantit la propriété privée et les libertés publiques (liberté d'expression, de la presse, d'association, droit de grève...). La RAS demeure un territoire douanier autonome, un port franc; elle conserve son système monétaire et financier : émission monétaire garantie à 100% par des réserves en devises, libre circulation des capitaux. Le Hongkong Dollar et le Renminbi sont donc deux monnaies légales utilisées respectivement dans chacune des deux zones différentes d'un même Etat souverain. Le gouvernement régional est seul responsable de la politique monétaire et financière, de la gestion des réserves en devises, de la politique fiscale. Le gouvernement central ne prélève aucun impôt sur la RAS.

Les autorités chinoises sont donc particulièrement satisfaites du résultat que constitue le système mis en place en 1997 à Hong Kong et qui correspond totalement à la mise en œuvre des principes édictés par Deng Xiaoping. Vis-à-vis de l'opinion internationale, il s'agit de prouver la justesse des théories chinoises et surtout d'en faire un modèle pour la suite de la réunification de la patrie. Ce satisfecit est notamment exprimé par Li Peng : *« Comme le dit un proverbe chinois, « mieux vaut voir quelque chose une fois que l'entendre cent fois ». Maintenant que vous êtes à Hong Kong, vous pouvez vérifier de vos propres yeux que les trois principes de base prônés par le Gouvernement chinois celui de « un pays, deux systèmes », celui du « Gouvernement de Hong Kong par les gens de Hong Kong » et celui « d'une large autonomie » sont rigoureusement respectés, et que le gouvernement de la Région administrative spéciale (RAS) dirigé par M. Tung Cheehwa fonctionne normalement et efficacement, conformément à la Loi fondamentale¹⁵ »*. Il reste à voir comment ce bel édifice intellectuel a pu fonctionner réellement depuis lors.

¹⁵ Intervention de Monsieur LI PENG, Premier Ministre, membre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, à l'Assemblée annuelle des Conseils des Gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. 25 septembre 1997.

II) Le respect des engagements chinois à Hong Kong

Huit ans après la rétrocession, le bilan de l'application du principe « un Etat, deux systèmes » à Hong Kong est suffisamment bon pour que la communauté internationale n'ait eu à émettre des critiques trop sévères vis-à-vis de Pékin. Le Parlement Européen note, par exemple, que « *ce principe reste opérant, même si son application dans certains domaines suscite des inquiétudes* » et que « *Aucune violation grave des droits de l'homme tels que l'arrestation d'opposants politiques ou l'interdiction de grandes manifestations de protestation n'a été constatée* ¹⁶ ». Cependant si la volonté des autorités chinoise de faire de Hong Kong une « vitrine » de sa politique étrangère a certainement été prédominante, certaines réactions et surtout certaines tentatives pour faire évoluer l'ordre établi montrent que les deux systèmes ne sont pas aussi étanches que le prévoit la doctrine.

A) Une démocratisation progressive mais relative des institutions

1) Une démocratisation encadrée et timide

Lors du retour à la Chine en 1997, l'acquis démocratique à Hong Kong est particulièrement faible. Il est le fruit des efforts du dernier Gouverneur britannique de Hong Kong, Chris Patten, qui, dès son entrée en fonction le 9 juillet 1992 a commencé à multiplier les efforts afin de donner aux gens de Hong Kong un droit de parole sur leur sort. Ceci a provoqué l'ire de la R.P.C., qui considérait que la Grande-Bretagne n'avait pas à changer les règles dont elle s'était elle-même prévalué durant plus d'un siècle de domination britannique juste avant de rendre Hong Kong à la Chine. Malgré l'opposition de la R.P.C., le projet de loi relatif à la réforme électorale a été adopté le 30 juin 1994. Outre l'abolition du droit de vote des corporations, la réforme a donné lieu à un élargissement des collèges d'électeurs existants qui représentaient un secteur économique, social ou professionnel et à la création de neuf secteurs additionnels dont les collèges d'électeurs englobaient toute la population de travailleurs de Hong Kong, estimée à 2,9 millions sur 6,1 millions d'habitants. La réforme a également aboli la nomination de membres du Conseil législatif par le Gouverneur britannique et l'attribution de sièges *ex officio*. Les soixante sièges ont été répartis comme suit : vingt par élections géographiques, trente par élections par secteur économique, social ou professionnel et dix par un comité d'électeurs composé de chacun des trois cent quarante-six membres élus des Conseils de districts. Le

¹⁶ *Rapport sur les troisième et quatrième rapports annuels de la Commission européenne sur la Région administrative spéciale de Hong Kong* (COM(2001)0431 - COM(2002)0450 - C5-0620/2002 - 2276/2002(INI)) Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, 27 mars 2003.

dernier Conseil législatif avant la réunification a été élu le 17 septembre 1995 lors des élections les plus démocratiques que Hong Kong ait connues au cours de plus d'un siècle de domination britannique ; cependant, seulement trente-six pour cent des électeurs ayant le droit de vote l'ont exercé.

Conformément aux engagements de la Déclaration commune, le nombre de sièges élus au suffrage universel direct a augmenté progressivement puisqu'il est passé à 24 lors des législatives de 2000 et à 30, soit la moitié des sièges à pourvoir, en 2004. Trente candidats sont donc choisis par 3,2 millions d'électeurs, alors que le même nombre est issu du choix des 300 000 membres des circonscriptions fonctionnelles (corporations professionnelles et syndicats), traditionnellement orientées vers les partis pro-Pékin. Ainsi, même si les partis démocrates remportent largement les élections directes, ils n'obtiennent pas la majorité au Legco, et ne peuvent donc pas imposer un chef de l'exécutif issu de leurs rangs.

En ce qui concerne le Chef de l'exécutif, qui exerce l'essentiel du pouvoir, il reste élu par un Comité électoral de 800 membres dont la composition est surveillée par Pékin. Cependant, ainsi qu'il l'avait annoncé dans ses discours de politique générale de 2000 et 2001, le Chef de l'exécutif a dévoilé le 17 avril 2002 un nouveau système de responsabilité gouvernementale. Grâce à celui-ci, ce sont désormais des responsables politiques et non plus de hauts fonctionnaires, qui seront à la tête des services gouvernementaux. Ces nouveaux Secrétaires au gouvernement serviront durant une période contractuelle n'excédant pas le mandat du Chef de l'exécutif et seront responsables devant ce dernier pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques du gouvernement. Les Secrétaires seront pleinement responsables et pourront être relevés de leurs fonctions en cas d'échec grave des politiques engagées, de dysfonctionnements graves au niveau de la mise en oeuvre ou de faute personnelle grave. Le nouveau système a fait l'objet d'un large débat au sein des milieux universitaires, des médias et des membres du Legco, qui ont demandé que les nouveaux Secrétaires soient également responsables devant le Legco, qui aurait pu les entendre avant leur désignation et les relever de leurs fonctions en adoptant une motion de défiance à leur encontre. Cette avancée majeure vers un véritable contrôle parlementaire n'a pas été acceptée.

2) Les élections de 2004 et la vision de l'avenir par Pékin

Le système actuel peut donc être considéré comme ayant progressé sur le plan démocratique même si l'on est encore loin de la démocratie telle que conçue en Occident. En ce qui concerne la processus électoral, il faut noter que Pékin est intervenu de manière sensible durant la dernière campagne en faisant parader les sportifs s'étant illustré aux jeux olympiques ou en recourant à des procédés plus discutables¹⁷. Les résultats des élections du 12 septembre 2004 ont été un peu décevants pour le camp démocrate. Les démocrates et apparentés élus à l'assemblée législative hongkongaise (Legco) sont un peu plus nombreux : 28 sur 60 au total contre 24 jusque là. Plus précisément 18/30 dans le collège général et 6/30 dans le collège restreint (et orienté) des professionnels. Auxquels il convient d'ajouter 4 élus du collège professionnel considérés comme sympathisants, ou « apparentés ». Le camp démocrate a connu aussi quelques échecs et les élus pro-Pékin sont un peu plus nombreux que l'on pensait dans le collège général : 12/30 (et 20/30 dans le collège restreint).

En revanche, si les étapes prévues en matière de démocratisation par la Déclaration commune ont été, jusque là, respectées, la phase suivante semble poser de réelles difficultés pour Pékin. En effet, la loi fondamentale prévoit la possibilité qu'après un réexamen en 2007, le Chef de l'exécutif et tous les membres du Conseil législatif soient élus au suffrage universel, conformément à « l'objectif ultime » fixé par la Déclaration commune. Dès 2003, des déclarations d'officiels chinois ont semblé exclure toute évolution en ce sens¹⁸ et malgré de vives protestations des démocrates accompagnées de manifestations populaires, le danger semble trop important pour Pékin et le débat est, pour l'instant, clos¹⁹.

¹⁷ Trois animateurs radio réputés pour la virulence de leurs attaques envers le gouvernement communiste ont démissionné coup sur coup, en dénonçant les menaces dont ils avaient été la cible. Le 13 août 2004, un candidat démocrate était arrêté en Chine pour avoir loué les services d'une prostituée. Jugé à la hâte, Alex Ho a été condamné à six mois de «rééducation par le travail», une lourde peine pour un délit largement répandu et peu sanctionné en Chine. Et pour clôturer la série des opérations de discrédit, l'un des candidats les plus en vue du Parti démocrate a été accusé d'utiliser des fonds publics à des fins personnelles.

¹⁸ Une interview du vice Premier ministre chinois Qian Qichen, parue dans le *South China Morning Post* fin juin 2003 a encouragé Hong Kong à « tracer sa propre voie sur la route du développement en fonction des conditions réelles qui prévalent [dans la RAS], à avancer graduellement » et que « le système électoral devait être "issu du cru", représentatif et pas simplement une copie servile de Westminster ou du Congrès américain ».

¹⁹ Voir par exemple l'interview de Stephen Lam Sui-Lung, Secrétaire aux affaires constitutionnelles du gouvernement : « Hong Kong n'est pas un pays indépendant. Il n'a jamais été question que la Région administrative spéciale (RAS) détermine seule sa structure politique. D'après la Constitution chinoise et la Loi fondamentale de Hong Kong, c'est l'Assemblée populaire nationale (APN) qui décide des systèmes qui doivent être adoptés à Hong Kong, y compris le système politique. Vous pouvez consulter les articles 31 et 62 de la Constitution chinoise. Quant à la Loi fondamentale, elle est très claire sur ce point : tout changement du système électoral requiert une majorité des deux tiers au Legco, l'accord du chef de l'exécutif, et le soutien du comité permanent de l'APN ». Politique Internationale hiver 2005.

Ce non respect des engagements chinois vis-à-vis de Hong Kong est cependant cohérent avec la doctrine de Deng Xiaoping qui prévoyait bien que le pouvoir serait exclusivement réservé aux « patriotes ». La notion d'éléments « patriotes » exclut, catégorie par catégorie, tous les groupes d'opposition démocrate connus à Hong Kong. Tolérés dans l'opposition, ces derniers seraient donc toujours exclus du pouvoir. Cependant, si cette entorse importante au processus démocratique prévu dans les négociations devait se concrétiser, la crédibilité chinoise serait plus affectée que lors des autres tentatives de remise en cause du système qui ont eu lieu depuis 1997.

B) Différentes tentatives de remise en cause du système juridique

Parallèlement, à l'évolution institutionnelle, les dirigeants chinois ont tenté, par petites touches, de modifier l'essence même du système juridique hongkongais à travers différentes atteintes aux garanties en matière de droits de l'homme. Prudents et conscients des effets d'affichage vis-à-vis de la communauté internationale, ils ont su procéder par étapes en lançant notamment des « ballons d'essais » (sous forme de déclarations d'officiels de rang intermédiaire) et en n'hésitant pas à reculer lorsque la pression internationale ou populaire était trop forte.

Ainsi, au cours des six années qui ont suivi la rétrocession de Hong Kong à la Chine, Pékin a aboli la Loi sur les droits des citoyens et l'Ordonnance sur les sociétés de Hong Kong, révoqué les jugements de la Cour suprême de Hong Kong, et interdit aux membres du mouvement Falun Gong d'entrer en Chine. Ces actions ont pu ébranler la confiance du public dans le principe « un pays, deux systèmes » mais ont fini par être validées. En revanche, l'affaire la plus symptomatique et l'échec le plus cuisant s'est produit lors de la crise dite de « l'article 23 ».

Le 24 septembre 2002, le Bureau de la Sécurité du gouvernement de la RAS a publié un document de consultation sur les propositions législatives visant à mettre en oeuvre l'article 23 de la Loi fondamentale. Cet article dispose que la Région administrative spéciale de Hong Kong doit promulguer « *ses propres lois pour interdire tout acte de trahison, de sécession, de sédition ou de subversion dirigé à l'encontre du gouvernement central* ». Il traite également de la question des secrets d'État et des activités des organisations politiques étrangères à Hong Kong. Nombre des questions soulevées par l'article 23 sont considérées comme politiquement sensibles. Depuis la publication de la Loi fondamentale en 1990 et son entrée en vigueur en juillet 1997, la mise en oeuvre de l'article 23 a toujours suscité des inquiétudes. Au cours des cinq premières années suivant la rétrocession, le gouvernement de la RAS de Hong Kong n'a

entrepris aucune démarche pour légiférer sur l'article 23. Peu après la désignation du Chef de l'exécutif en juillet 2002 pour un nouveau mandat de cinq ans, le gouvernement décida que le moment était venu de présenter un projet de législation. Le document de consultation expliquait en termes généraux les intentions du gouvernement de la RAS en la matière. Hong Kong disposait déjà d'une législation interne concernant la trahison, la sédition, les secrets d'État, les activités et les liens avec les organisations politiques étrangères, héritée de la période britannique, que le gouvernement de la RAS a donc proposé de modifier, afin de tenir compte des réalités actuelles. Les délits de subversion et de sécession devaient également y être ajoutés pour la première fois. Le document de consultation proposait aussi de créer la possibilité nouvelle d'interdire les organisations liées à toute organisation de Chine continentale qui y serait interdite pour des raisons de sécurité nationale. Le document recommandait également l'octroi à la police de pouvoirs d'investigation spéciaux (perquisitions d'urgence) pour cette catégorie de délits.

Le 1^{er} juillet 2003, une grande manifestation de protestation contre « l'Article 23 » a rassemblé 500 000 personnes selon les organisateurs, 350 000 selon la police. C'était le rassemblement d'opposition le plus important depuis le rattachement du Territoire à la Chine en 1997. Quelques jours plus tard, deux compagnons de route du « Chief Executive » faisaient défection. Sans l'appui de ces deux petites formations pro-Pékin, l'article 23 n'avait plus la majorité requise au Legco. Le report *sine die* du projet devenait inévitable. Critiqué de toutes parts, Tung Cheehwa allait conférer à Pékin tandis que le gouvernement central envoyait sur place une discrète mission de contact et d'évaluation. Finalement, Pékin se voyait contraint de soutenir le « Chief Executive », mais changeait quelques uns de ses représentants sur place.

Cet évènement, qui a marqué la conscience collective à Hong Kong²⁰ peut être interprété de différentes façons selon le camp dans lequel on se place. Il montre que la population hongkongaise, si elle ne souhaite pas heurter de front la puissance tutélaire, notamment en votant de manière trop massive pour les partis « démocratiques » lors des élections, est cependant fortement attachée aux fondements de son mode de vie et n'hésitera pas à s'opposer aux décisions du pouvoir central si elle estime que le cœur du système risque d'être atteint par les agissements chinois. Cette « révolte pacifique » a montré aux dirigeants chinois les limites

²⁰ Il a d'ailleurs fait l'objet d'une « commémoration » sous la forme d'une importante manifestation populaire l'année suivante.

de leur emprise sur la cité et surtout a mis en exergue le fait qu'il n'était pas possible de renier de manière trop visible les engagements pris.

La doctrine « un pays, deux systèmes » est donc à la fois un atout diplomatique pour la politique expansionniste chinoise mais également un frein à l'intégration forcée des entités nouvellement rattachées. L'étude du cas de Hong Kong révèle que le besoin de crédibilité de la politique chinoise vis-à-vis essentiellement de Taiwan, oblige à une cohérence entre le discours et les faits sans toutefois exclure une politique des petits pas qui permette d'afficher également une certaine fermeté en particulier à usage interne. On peut estimer que cette prudence dans l'action perdurera tant que l'objectif final sous-tendu par la doctrine, le retour de « l'île rebelle », ne sera pas atteint et qu'une certaine étanchéité entre les deux systèmes sera garantie. Le concept « un pays, deux systèmes » présente donc, pour l'instant, plus les caractéristiques d'une construction juridique originale issue d'un réalisme politique chinois que celles d'une étape, à court terme, vers une assimilation idéologique complète. Reste à savoir si la qualité de la vitrine est suffisante pour donner envie à la « PME » taiwanaise de renoncer à son indépendance et de devenir une filiale, même franchisée, de la multinationale chinoise.

Deuxième partie : un outil pour un règlement pacifique du contentieux sino-taiwanais ?

L'adoption par l'Assemblée nationale populaire ces jours derniers d'une loi « anti-sécession » qui réaffirme la légitimité d'un recours à la guerre en dernier ressort ne nous semble pas être une modification de la politique chinoise en direction de Taiwan mais plutôt une réaffirmation de celle-ci au moment de l'achèvement de la prise de contrôle de tous les leviers du pouvoir par Hu Jintao et son équipe. La doctrine « un pays, deux systèmes » reste donc totalement d'actualité. Est-elle pour autant une base réellement opérationnelle pour d'éventuelles négociations que le président chinois semble appeler de ses vœux¹ ? Avant d'envisager les différents scénarii possibles, il convient de tenter d'évaluer la largeur du fossé à la fois politique et économique qui sépare les deux acteurs et d'en déduire les difficultés pour une éventuelle mise en œuvre de la méthode hongkongaise.

I) La taille du fossé entre les deux « systèmes » permet-elle d'envisager un seul « pays » ?

A) Des discours fermes et des politiques pragmatiques

1) Les difficultés de « l'indépendantisme » taiwanais

La politique étrangère taiwanaise, sous la férule du KMT, était relativement commode voire simpliste puisqu'elle niait l'existence de l'entité communiste, avec des artifices assez proches de ceux qu'utilise aujourd'hui la RPC, et organisait son discours autour de celui de « l'unicité de la Chine ». Après 1972 et le revirement de la politique américaine², Taipei se retrouve isolé sur la scène internationale et centre sa diplomatie sur sa « survie ». Exclue des organisations internationales³, « l'île rebelle » en est réduite à mettre en œuvre une « diplomatie du chéquier » en développant, en échange d'une coopération et d'aides financières, des relations avec des états peu influents sur le plan international comme Vanuatu ou la Grenade.

¹ « Nous souhaitons discuter de l'essor des relations entre les deux rives et promouvoir la réunification, quel que soit l'interlocuteur, quel que soit le parti qu'il représente et qu'elle qu'ait été son attitude dans le passé » cité par le Figaro du 10 mars 2005.

² L'accord de Shanghai signé par Richard Nixon, qui admettait l'existence d'une seule Chine.

³ En 1966, l'Italie avait proposé que les deux Chine soient représentées à l'ONU et les USA défendront cette position en 1971 jusqu'à l'adoption de la proposition albanaise qui fit entrer la RPC au conseil de sécurité tout en excluant la République de Chine de l'organisation.

Un revirement va s'opérer au début des années 90 avec un discours de plus en plus dérangeant, notamment de la part du président Lee Teng-hui qui prêche successivement « deux gouvernements », « deux entités politiques égales », que « Taiwan est déjà un Etat à la souveraineté indépendante », et que « dans la période actuelle, la République de Chine est à Taiwan et la République populaire de Chine est sur le continent ». Parallèlement, des investissements massifs sont réalisés dans le domaine de la défense⁴ et les tentatives de retour dans les différentes organisations internationales se multiplient.

L'arrivée au pouvoir en 2000 du candidat du Parti démocratique progressiste (DPP) qui prône l'indépendance, Chen Shui-bian, va accélérer le cours des choses. Le nouveau président s'oppose fermement au principe d'une seule Chine⁵ et s'appuie sur le précédent hongkongais pour exclure la mise en œuvre de la doctrine « un pays, deux systèmes »⁶. Il réitère ces affirmations dans un ouvrage publié en janvier 2004 dans lequel il refuse « l'abaissement » au rang de simple région administrative spéciale et affirme que l'application de la formule « Un pays, deux systèmes » fragilisera la stabilité et les équilibres dans la région Asie-Pacifique.

Pour autant, le pas de la déclaration formelle d'indépendance n'a jamais été franchi. Malgré son programme électoral, le DPP au pouvoir n'a pas souhaité aller jusqu'au bout de sa logique et accomplir un acte dont on sait qu'il s'agirait d'un *casus belli* pouvant entraîner une réaction disproportionnée de la part de Pékin. Dans cette partie de Poker qui se joue de part et d'autre du détroit de Formose, les autorités de Taipei ne se sentent pas suffisamment fortes pour faire monter les enchères face au bluff chinois. Cette attitude, prudente ou timorée selon les points de vue, s'explique à la fois par les fortes pressions des Etats-Unis qui ne souhaitent pas déstabiliser la région mais également par un manque de base populaire. En effet, l'échec du référendum du 20 mars 2004⁷, invalidé en raison d'une participation inférieure à 50%, a montré

⁴ Avec notamment l'achat de frégates françaises...

⁵ « Taiwan n'acceptera pas le principe d'« une Chine » comme base du rétablissement du dialogue direct avec l'autre rive du détroit », Asian Wall Street Journal, juillet 2003 cité par Taiwan Info le site de l'Office d'Information du Gouvernement de la République de Chine.

⁶ « C'est cette même formule, celle d'« un pays, deux systèmes », que la Chine a imposée à Hongkong, et on voit aujourd'hui qu'il a suffi de six ans pour que les Hongkongais perdent leurs libertés », idem.

⁷ Deux questions étaient posées au taiwanais : « Si la Chine continentale refusait de retirer les missiles qu'elle pointe sur Taiwan et refusait de renoncer ouvertement à l'usage de la force contre nous, seriez-vous d'accord pour que le Gouvernement fasse l'acquisition d'armes anti-missiles supplémentaires pour renforcer les capacités d'autodéfense de Taiwan ? » et « Seriez-vous d'accord pour que notre Gouvernement engage des négociations avec la Chine continentale sur la mise en place d'un cadre de paix et de stabilité pour les interactions entre les deux rives du détroit, dans le but de parvenir à un consensus et pour le bien-être des populations des deux côtés ? ».

que la population n'était pas prête à se lancer dans une épreuve de force qui pourrait être dévastatrice pour sa prospérité économique et son mode de vie. Le Président Chen Shui-bian en a d'ailleurs tiré les conséquences dans son discours d'investiture : « *Unir Taiwan, stabiliser les relations entre les deux rives, rechercher l'harmonie sociale et promouvoir l'économie. Ce sont là les plus sincères vœux pour le peuple et cela constitue ma mission primordiale* ⁸ ».

2) Les hésitations stratégiques chinoises

Le différentiel entre le discours chinois et sa politique étrangère depuis plusieurs décennies est lui aussi patent. La question taiwanaise est toujours très sensible et cette déclaration de Zhu De, le fondateur de l'Armée de libération du peuple (ALP), souvent citée par les dirigeants chinois : « *Tant que Taiwan n'est pas libéré, l'humiliation historique du peuple chinois ne sera pas lavée; tant que la mère-patrie n'est pas réunifiée, la mission de nos forces armées populaires ne sera pas remplie* ⁹ » reste plus que jamais d'actualité. L'armée chinoise dont on connaît l'importance dans le schéma institutionnel, a bâti une grande partie de sa stratégie et donc de son format et de ses investissements autour de cette problématique : « *L'Armée populaire de Libération de la Chine, déterminée, confiante et capable, a les moyens de sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, en prenant la volonté de l'Etat comme la volonté suprême et l'intérêt de la nation comme l'intérêt suprême. Elle ne supporte ni ne tolère aucun complot visant à une sécession de la patrie, ni n'y reste indifférente* ¹⁰ ».

Pourtant, comment expliquer qu'un pays comptant plus d'un milliard d'habitants et fort d'une armée de 2,5 millions d'hommes ne soit pas encore passé à l'action face à 23 millions de taiwanais ? La première raison mise en avant est celle de la volonté chinoise de retrouver un rang conforme à son poids démographique dans le concert des nations. L'adhésion à l'OMC ou, de manière plus symbolique l'obtention des jeux olympiques pour 2008¹¹, ont été des objectifs majeurs pour le pouvoir chinois qui n'a pas voulu, échaudé par le précédent des répercussions de Tienanmen, prendre le risque de se mettre à dos la communauté internationale en procédant à une réunification par la force avec « l'île rebelle ». La seconde raison majeure est l'incertitude, volontairement entretenue, de l'attitude qu'auraient les puissances régionales comme le Japon et surtout les Etats-Unis en cas de tentative d'invasion. Les américains ont

⁸ 20 mai 2004.

⁹ Cité par *Politique Internationale* n°88, été 2000.

¹⁰ *La défense nationale de la Chine en l'an 2000* texte officiel du ministère de la Défense.

¹¹ Pour les taiwanais cette décision du CIO a pu être accueillie avec soulagement car beaucoup considèrent qu'elle repousse au moins jusqu'à la fin des jeux une éventuelle action chinoise.

prouvé, notamment en 1996, que leur « parapluie » couvrait également Taiwan et le Congrès a toujours refusé d'admettre que le conflit de part et d'autre du détroit ne soit qu'une affaire intérieure chinoise comme se plaisent à le répéter les autorités de Pékin.

Enfin, le frein essentiel à une solution belliqueuse réside certainement dans les capacités réelles des forces armées chinoises face à un pays qui s'est doté de technologies militaires de très haut niveau et dont les contraintes géographiques restent défavorables à un assaillant. Malgré un budget de la défense évalué entre 30 et 35 milliards de dollars par an, les lacunes chinoises sont nombreuses. La marine demeure balbutiante et les capacités de projection amphibies ne permettent d'envisager le débarquement que d'une seule division ce qui serait notoirement insuffisant pour obtenir un rapport de force permettant de créer une tête de pont. Les 4 500 aéronefs militaires chinois sont très obsolètes et les 150 chasseurs Su-27 et les 150 avions de chasse multirôles Sukhoï Su-30MK ne permettraient pas de posséder la supériorité aérienne. De plus, l'espace aérien taiwanais ne permet pas de faire voler simultanément plus de 300 avions. Citant des sources militaires taiwanaises, David Shambaugh¹² rapporte que les 600 chasseurs taiwanais seraient probablement capables de livrer bataille pendant des mois, en supportant 15% de pertes par jour. Malgré quelques crashes et divers incidents, les F-16 et les Mirage 2000 sont supérieurs aux Su-27, y compris aux plus perfectionnés. Ceci d'autant plus que les pilotes taiwanais de F-16 s'entraînent en moyenne deux fois plus que leurs homologues chinois. Enfin, les capacités opérationnelles et organisationnelles (commandement et contrôle, renseignement, reconnaissance, interopérabilité des forces terrestres, aériennes et navales) sont encore très loin d'atteindre les standards occidentaux. Le seul domaine dans lequel les forces chinoises possèdent un réel savoir faire technologique est celui de la balistique. On estime à près de 700 le nombre de missiles accumulés sur le continent face à l'île de Taiwan dont une majeure partie pourrait recevoir des ogives nucléaires. Ce type d'attaque¹³ ferait cependant basculer le conflit dans une autre dimension et, quelle que soit l'attitude des Etats-Unis, serait une conflagration à l'échelle mondiale.

En l'état actuel de la situation, et malgré l'importance des investissements chinois en matière militaire, le recours à la force apparaît donc comme une solution pour le moins hasardeuse dans la prochaine décennie.

¹² David SHAMBAUGH, *Modernizing China's military, progress, problems and prospects*, Berkeley university of California press, 2002 cité par *Le débat stratégique* n°68, mai 2003.

¹³ Ou le scénario utilisant l'effet de l'impulsion électromagnétique d'une arme atomique à haute altitude.

B) Un différentiel socio-économique dangereux pour les deux parties ?

Au-delà des divergences politiques et idéologiques, la nature et l'efficacité des deux systèmes économiques peuvent représenter un obstacle à la réunification. Même si la Chine continentale n'applique plus les canons du marxisme léninisme en matière économique et que son taux de croissance (supérieur à 8% depuis plusieurs années) reste particulièrement soutenu, elle n'en demeure pas moins un pays en voie de développement en terme de PIB par habitant. Le problème majeur de la Chine aujourd'hui réside dans l'extrême disparité entre les régions et entre les catégories sociales. Cet état de fait est d'ailleurs reconnu par le gouvernement : « *Les revenus des paysans n'ont augmenté que lentement, un énorme travail reste à faire pour améliorer l'emploi et la protection sociale, le développement des différentes régions demeure inégal, l'écart de revenus se creuse dans la société, tandis que s'accroît la pression sur l'environnement et les ressources naturelles*¹⁴ ». Parallèlement, l'économie taiwanaise, après une forte récession en 2001, a repris un rythme de croissance de 3 à 4% par an. Le niveau de vie atteint par l'île est élevé comme en témoigne quelques indicateurs : l'éducation est gratuite jusqu'au baccalauréat, plus de 96 % de la population bénéficient d'un système d'assurance-maladie très performant¹⁵ et les plus démunis bénéficient d'allocations sociales.

Comment donc envisager la coexistence de deux systèmes dont l'un génère un PIB par habitant de 5 000 \$ et l'autre 23 500 \$? Tout d'abord, il faut noter que les prévisions alarmistes qui avaient été rédigées à propos de Hong Kong¹⁶ ne se sont pas révélées pertinentes. En dehors des effets exogènes liés à l'épidémie de SRAS, l'économie hongkongaise n'a, pour l'instant, pas semblé souffrir de son passage au statut de région administrative spéciale de la Chine continentale.

¹⁴ Rapport d'activités du gouvernement (2004) édité par le Conseil des Affaires d'Etat.

¹⁵ Ce système est basé sur des cotisations peu onéreuses, calculées au prorata des revenus du cotisant.

¹⁶ Exemple : « *la réunification apporte de profondes modifications aux équilibres internes à la Chine, qui seront tôt ou tard source de tensions économiques et politiques. Elle accroît en effet les disparités de revenus déjà très fortes au sein du pays, qui deviendront plus difficile encore à gérer pour le pouvoir central : aujourd'hui, le revenu par tête de Hongkong est huit fois supérieur à la moyenne chinoise, si l'on raisonne en termes de parités de pouvoir d'achat, et quarante fois supérieur si l'on retient le taux de change courant. Cet écart n'est réduit que de moitié dans le cas de Shanghai, la province chinoise la plus riche. En outre, il est probable que les effets d'entraînement de Hongkong se concentreront sur les régions côtières, déjà les plus dynamiques, et accentueront ainsi les déséquilibres internes de la Chine.* » La lettre du Centre d'études prospectives et d'informations internationales 2^{ème} trimestre 1997.

La comparaison avec Taiwan est plus délicate car si Hong Kong est, et reste, essentiellement une place financière, « l'île rebelle » possède, elle, un véritable tissu industriel qui pourrait être menacé par une éventuelle réunification. En effet, les Taiwanais craignent que le mouvement actuel ne s'amplifie et que les délocalisations en Chine ne vident Taiwan de son industrie et ne favorisent la montée du chômage. Ils s'inquiètent déjà de voir les entreprises de haute technologie s'installer sur le continent, permettant ainsi à la Chine de rattraper son retard dans les secteurs de pointe. Les Taiwanais, et singulièrement les hommes d'affaires (les Taishang), ne se contentent plus d'effectuer des allers et retours. Ils seraient déjà plusieurs centaines de milliers à s'être installés de manière permanente sur le continent, au point que certains s'inquiètent de ce qui ressemble de plus en plus à une émigration à rebours.

A l'inverse, les Taiwanais qui ont été les premiers à investir massivement sur le continent pourraient bénéficier d'autant plus de l'ouverture du gigantesque marché chinois en cas de normalisation des relations. Il est vraisemblable que, quelles que soient les ambitions à long terme de Pékin vis-à-vis de Taipei en matière politique, le maintien d'une économie florissante sur l'île demeurera un atout pour le développement de la Chine.

II) La nature des freins qui rendent difficile une application ex abrupto du concept

La vision de chacune des parties sur la réussite du modèle hongkongais semble diamétralement opposée. Les taiwanais ne retiennent que les différentes tentatives de Pékin de remettre en cause la déclaration commune et les principes de la Loi fondamentale : « *Bien que Hong Kong est supposé être gouverné selon le principe « un pays, deux systèmes », « un pays » a pris le dessus sur « deux systèmes » et la « volonté du parti » est plus importante que la « volonté du peuple ».* Depuis la rétrocession, Hong Kong ne jouit pas de l'auto-gouvernance garantie par un système démocratique. Hong Kong ressemble de plus en plus à un endroit où « le socialisme à coloration chinoise » a pris racine, c'est-à-dire un gouvernement socialiste combiné à une économie de marché. Alors que l'esprit démocratique de Hong Kong est miné, « un pays, deux systèmes » fait place à « un pays, un système »¹⁷ ». Face à cela, la Chine continentale estime que le « laboratoire » est une réussite qui permet aux taiwanais d'envisager un avenir radieux au sein de la mère patrie : « *Au fur et à mesure que Hongkong prospère et maintient la stabilité*

¹⁷ Hsu Chih-chia, *A l'encontre de l'opinion publique : l'article 23 de la loi organique*, texte écrit à la demande de l'Office d'Information du Gouvernement de la République de Chine (Taiwan). Juillet 2003

en se basant sur ce principe, les compatriotes de Taiwan verront que la solution de la question de Taiwan sous forme de la « réunification pacifique » et « un État, deux systèmes » est parfaitement applicable¹⁸». Au-delà de ce discours de propagande, il nous semble que si la vision taiwanaise ne reflète pas la situation telle que vécue par la population de Hong Kong, des obstacles importants rendent difficilement transposable le modèle en l'état. Ces obstacles sont d'ordres culturels, juridiques mais surtout liés au développement de la démocratie à Taiwan.

A) Le modèle de Hong Kong est-il opérationnel à Taiwan ?

1) Le problème culturel

Si la continuité culturelle entre la Chine et Hong Kong n'est pas sujette à caution¹⁹, l'histoire de Taiwan est plus complexe. Les aborigènes de Taiwan se seraient installés dans cette région d'Asie il y a environ 6000 ans avant notre ère. Selon la tradition chinoise, en 603 de notre ère, la Chine aurait envoyé une expédition sur l'île de Taiwan qui serait devenue dès cette époque une terre d'immigration. Aux XVIe et XVIIe siècles, Portugais, Espagnols et Hollandais se disputèrent tour à tour l'île de Taiwan, et chassèrent une bonne partie des Chinois de l'île. Rappelons que ce sont les Portugais qui donnèrent le nom de Formose à l'île (du portugais *ilha formosa* : «la Belle Île»). En 1683, l'île fut rattachée administrativement à l'Empire chinois et devint à nouveau une terre d'immigration. Des dizaines de milliers de partisans des Ming quittèrent les régions côtières du sud de la Chine et immigrèrent à Taiwan. Puis la guerre sino-japonaise de 1895 fit entrer Formose dans la zone japonaise. La période japonaise vit arriver en grand nombre des administrateurs, des techniciens et des colons. Plusieurs rébellions de la part de la population chinoise (agitation politique) et des aborigènes (lutte armée) de l'île furent réprimées dans le sang par les Japonais qui, en raison de l'intérêt stratégique de Taiwan, renforcèrent leur contrôle sur les insulaires, surtout à partir de 1939; l'île devint une colonie japonaise. L'occupation dura un demi-siècle (jusqu'en 1945), alors que la population autochtone fut placée sous une étroite surveillance.

Le japonais devint la langue officielle; l'instruction fut dispensée dans la langue du vainqueur, les villes débaptisées; la production agricole et industrielle de l'île fut exportée vers le Japon. En réalité, les premières écoles publiques japonaises apparurent en 1899, mais la japonisation fut lente. À partir de 1922, l'histoire et la géographie du Japon y furent systématiquement

¹⁸ <http://www.bjinformation.com>

¹⁹ La domination coloniale anglaise peut être considérée comme une parenthèse qui ne remet pas en question l'attachement historique au continent.

enseignées. En 1937, tout l'enseignement fut dispensé en japonais et des cours du soir (cours de rattrapage) furent mis en place pour les enfants taiwanais qui ne maîtrisaient pas suffisamment la langue japonaise. Les résultats de la politique de japonisation furent relativement efficaces. En 1936, on estimait que 32 % de la population de Taiwan était devenue japonophone, puis à 51 % en 1940. Puis les autorités japonaises obligèrent les foyers à coller dans chacune des maisons des étiquettes sacrées et les populations furent incitées à adopter des noms japonais.

Après la Deuxième Guerre mondiale et la défaite japonaise, l'île de Taiwan fut restituée à la Chine (le 25 octobre 1945), qui imposa le mandarin comme langue officielle. Les Japonais furent tous rapatriés. Cependant, la défaite des nationalistes du Kuomintang entraîna une immigration de plus de deux millions de Chinois vers Taiwan, qui devint alors le refuge des nationalistes chinois. Le 8 décembre 1949, le gouvernement nationaliste de la Chine, amené par le général Jiang Jieshi, s'établissait officiellement à Taipei; il continua d'imposer l'usage exclusif du mandarin. La plupart des nouveaux immigrants chinois provinrent des provinces chinoises méridionales du Guangdong et du Fujian (face à l'île), mais les nouvelles élites au pouvoir sont généralement originaires de la Chine centrale ou de Pékin.

L'incident du 28 février 1947²⁰ qui a vu l'armée du KMT éliminer entre 18 000 et 28 000 taiwanais « de souche » reste ancrée dans la mémoire collective et ce n'est pas un hasard si il a fallu attendre le début de la démocratisation de l'île pour voir arriver au pouvoir le premier dirigeant né à Taiwan. Malgré les dénégations de la Chine, on peut parler d'une véritable identité nationale taiwanaise en construction. Celle-ci se bâtit à la fois en réaction au discours de Pékin qui considère que ethniquement, culturellement, historiquement tout autant que légalement Taiwan est une province chinoise faisant partie intégrante du continent. *« Ce discours est également un processus d'auto-affirmation par lequel les Taiwanais tentent de*

²⁰ « L'origine de l'incident est l'arrivée de représentants de l'État, chargés de l'administration du monopole gouvernemental du tabac. Les officiels, accompagnés d'une douzaine de policiers confisquent à une femme des cigarettes de contrebande. La femme tentant de s'interposer, est molestée par un des policiers présents. La scène ne manque pas de scandaliser les badauds, donnant lieu à des affrontements dans lesquels un homme trouve la mort. Le lendemain, le 28 février 1947, une foule incroyable se rassemble dans les rues de Taipei, et consécutivement des révoltes envers le gouvernement ont lieu dans bon nombre de villes de l'île. La loi martiale est alors déclarée et les troupes armées nationalistes tirent sur la foule. La rébellion est finalement écrasée, mais l'armée continue son action les jours suivants, en arrêtant et en exécutant les personnes sensées être capables de mener un mouvement de résistance contre le gouvernement nationaliste. Bon nombre de ces personnes exécutées ou disparues se trouvent être des leaders politiques et intellectuels taiwanais. Les recherches récentes menées par les historiens taiwanais sur les événements de 1947, ont prouvé que l'élimination des élites avait en réalité été planifiée par Chang Kai-Shek, et que même les leaders sociaux qui n'avaient pas pris part aux événements furent exécutés. » Stéphane Ferrero, *Taiwan, une Chine différente*, février 2003

redéfinir leur identité nationale à la suite de la transition démocratique du milieu des années 1980. La doctrine officielle du Kuomintang (KMT) en matière de nationalisme, qui ressemblait jusqu'alors en tous points à celle de la RPC et qui a imposé le concept de « Grande Chine » aux Taiwanais pendant plus de 40 ans, a perdu sa primauté et s'est même transformée²¹». Cette construction passe également par une politique que ses adversaires considèrent comme une « désinisation » de l'île avec notamment la promotion de l'anglais comme seconde langue officielle de Taiwan²².

Cet héritage historique et les politiques volontaristes menées récemment pour affirmer une identité nationale constituent un premier obstacle à une application, sur le modèle hongkongais, du principe « un Etat, deux systèmes ».

2) Quel modèle institutionnel ?

Comment bâtir une architecture institutionnelle pour réunifier les deux Chine en respectant le principe « un pays, deux systèmes » voulu par Pékin tout en trouvant des aménagements à la formule de la région administrative spéciale telle que mise en œuvre à Hong Kong et qui n'est pas acceptable en l'état par Taipei ? Cette question est certainement le second frein à une réunification pacifique.

En effet le modèle fédéral de type « un pays, deux systèmes » préconisé par la Chine et consistant à affiner celui appliqué à Hong Kong implique un degré de subordination à l'autorité centrale qui n'est pas admissible par Taiwan. A l'inverse, une confédération regroupant la Chine et Taiwan, égaux en souveraineté, en un seul État dont la réunification totale serait le but final, représenterait une atteinte telle au principe d'unicité que cette solution ne peut être que rejetée par Pékin. Entre ces deux extrêmes, différents modèles peuvent être élaborés. Il s'agit d'inventer une sorte de système fédéral asymétrique reliant une entité autonome à un État plus vaste, accordant à Taiwan une identité distincte plus forte et une réelle autonomie, tout en démilitarisant et posant des garanties sécuritaires internationales. Ce type de solution paraît

²¹ Gunter Schubert, *L'émergence d'une nouvelle nation ? Le discours sur l'identité nationale dans le Taiwan de la fin du XXe siècle*, Perspectives chinoises n° 52, mars - avril 1999.

²² « Il n'existe aucune loi spécifique qui détermine la langue officielle du pays. La question de savoir si l'anglais doit devenir l'une de ces langues officielles dépend des attentes de la population. Il s'agit d'une décision politique qui ne peut se concevoir sans des mesures d'accompagnement. Quoi qu'il en soit, le résultat des dernières élections a clairement montré l'émergence d'une identité taiwanaise. Quels que soient votre origine ethnique ou le parti politique pour lequel vous votez, que votre famille soit installée sur l'île depuis longtemps ou non, il suffit d'aimer cette terre pour devenir taiwanais. », Ce que je crois, entretien avec Chen Shui-Bian par Marie Holzman, Politique internationale, été 2004.

extrêmement complexe à définir sur le plan juridique et ne pourrait s'appuyer sur aucun modèle existant²³. Il ne résoudrait pas également la problématique de la participation aux organisations internationales et notamment à l'ONU qui serait une garantie importante de respect d'éventuels accords.

Si la Chine a fini par admettre l'adhésion de Taiwan à l'OMC parce que les intérêts en jeu étaient colossaux pour elle, le discours concernant l'ONU est très différent²⁴. Or, pour Taiwan, l'adhésion à l'ONU serait une garantie juridique de poids en cas de rapport de force avec Pékin. En effet, le différent quitterait la sphère des « affaires intérieures chinoises » pour celui du règlement international des conflits et donc offrirait une légitimité accrue pour une éventuelle intervention d'autres Etats y compris sur le plan militaire. Sur le plan pratique, il pourrait être envisagé que Taiwan, bien qu'appartenant à une structure souveraine supérieure, occupe son propre siège aux Nations Unies²⁵. Cela constituerait cependant un tel revirement de la politique chinoise que les contreparties devraient être majeures. D'un autre côté, il paraît difficilement envisageable que Taiwan accepte une réunification sans ce « parapluie ». Il y a donc là un point de blocage certain qui nécessiterait des solutions juridiques bien plus novatrices et complexe que ce qui s'est passé à Hong Kong.

B) « L'obstacle » démocratique

Outre ces difficultés culturelles et institutionnelles, le principal point d'achoppement qui nous semble devoir faire obstacle de manière durable à l'application du concept « un pays, deux systèmes » à Taiwan est celui de l'émergence et de la consolidation d'une véritable culture démocratique sur l'île. En effet, comme nous l'avons montré précédemment²⁶, Hong Kong n'a jamais réellement connu la démocratie avant la réunification et c'est donc avec beaucoup plus de facilité, voire de docilité, que ses habitants ont pu accepter la tutelle de Pékin sur leurs affaires politiques, l'essentiel pour eux étant de conserver leur potentiel d'enrichissement

²³ Le schéma de la réunification allemande est trop différent pour servir de base de travail.

²⁴ « En 1971, à sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté, à une énorme majorité, la résolution 2758 (XXVI), résolution historique qui a réglé une fois pour toutes, sur les plans politique et juridique et sur celui de la procédure, la question de la représentation de la Chine à l'Organisation. Le Gouvernement de la République populaire de Chine représente à bon droit tous les Chinois, y compris nos compatriotes de Taiwan, à l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes subsidiaires. La prétendue question de « la représentation de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies » n'existe tout simplement pas. L'ONU est une organisation internationale intergouvernementale composée d'États souverains. Faisant partie de la Chine, Taiwan n'a pas qualité pour participer sous quelque nom ou quelque prétexte que ce soit aux activités du système des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées. », Lettre datée du 25 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

²⁵ Un précédent existe avec la Biélorussie et l'Ukraine lors de la constitution de l'URSS.

²⁶ Voir page 7.

individuel et collectif. Or, si Taiwan a pu connaître une dictature assez rude sous la férule du KMT pendant près de quarante ans, la situation depuis le début des années 90 a fortement évolué. La fin de la « période de mobilisation nationale pour la suppression de la rébellion communiste » proclamée par le président Lee Teng-hui en 1991 a ouvert une nouvelle ère et le processus de démocratisation peut être considéré comme achevé avec l'alternance sans heurt de mars 2000. L'attachement des taiwanais à la démocratie se retrouve d'ailleurs dans des taux de participation élevés aux différents scrutins alors que les hongkongais peinent à se mobiliser, pour des enjeux certes moins importants. Cette acculturation démocratique peut avoir des conséquences à la fois sur les négociations et sur le processus d'approbation d'une éventuelle solution diplomatique.

En matière de négociation, il est clair que la légitimité tirée d'une élection au suffrage universel direct renforce le président taiwanais comme acteur incontournable du processus. Or, pour Pékin, le fait d'accepter d'engager la discussion sur un pied d'égalité avec Taiwan, reviendrait à dire qu'il a perdu la bataille sur le plan de la réunification et si d'éventuels pourparlers peuvent commencer dans une quasi-clandestinité²⁷, ils devront déboucher sur une phase plus officielle et plus « visible » dont la forme même est inenvisageable en l'état.

Dans l'hypothèse où un accord entre les parties viendrait à être conclu son acceptation échapperait difficilement à une validation populaire à Taiwan. Lors de la rétrocession de Hong Kong, l'absence de consultation des habitants n'a été possible que parce que d'une part il s'agissait d'un accord entre Etats souverains et que d'autre part la ratification parlementaire britannique en garantissait le caractère démocratique, du moins pour la partie qui se prévaut de ce type de gouvernement. En revanche, dans le conflit du détroit de Formose, il paraît difficilement envisageable d'imposer toute forme de réunification sans l'assentiment des taiwanais, notamment sous la forme d'un référendum. Dans cette optique une loi sur l'organisation de référendums a été votée en 2003 et devrait constituer le cadre juridique de l'approbation de toute modification des relations avec le continent comme le souhaite le président taiwanais : « *Le référendum est l'incarnation de l'idéal de démocratie universelle qui fait que le peuple, maître de sa patrie, jouit du droit fondamental de choisir son propre destin. (...) Dans les pays récemment démocratisés de l'Europe de l'Est et dans les Etats baltes, les référendums ont joué un rôle majeur dans la difficile lutte pour la liberté et la démocratie. Un*

²⁷ A l'instar des négociations israélo palestiniennes.

*bon nombre de ces référendums ont largement contribué à la paix et à la réconciliation entre différentes ethnies. Dans la fin du conflit en Irlande du Nord, par exemple, c'est bien un référendum qui a renforcé le soutien de la population en faveur de la paix. Tous ces exemples montrent que Taiwan n'est pas seul à rechercher la liberté, la démocratie et la paix grâce au référendum.*²⁸». Cette hypothèse est totalement antinomique avec la logique chinoise qui estime que « par "la souveraineté revient au peuple", on entend que la souveraineté revient au peuple entier d'un pays, et non au peuple d'un certain milieu ou d'une certaine région. La souveraineté sur Taiwan revient à toute la nation chinoise, y compris les compatriotes de Taiwan, et non pas à une partie de Taiwanais »²⁹». Il paraît donc difficilement concevable de trouver une solution de compromis entre une Chine qui n'admet pas l'idée même d'une validation démocratique de la réunification et l'autre Chine qui, si elle acceptait de ne pas donner la parole à son peuple, renierait les fondements de sa démocratie et donc la logique même du concept « un pays, deux systèmes ».

Si les autorités chinoises admettent que la situation à Taiwan est différente de celle d'Hong Kong notamment et que cela devrait se traduire par une application différente du principe, elles refusent cependant d'admettre que la démocratie soit un obstacle au règlement pacifique du conflit³⁰. Il y a donc là un point de blocage certainement rédhibitoire car « *les autorités de Pékin devraient essayer de comprendre pourquoi les Taiwanais veulent la démocratie, la paix, la survie et le développement durable. Si l'autre rive continue de brandir la menace armée, si elle refuse d'entendre ce vœu pur et bienveillant formulé par les 23 millions de Taiwanais, si elle s'obstine à les isoler politiquement et à les exclure de la communauté internationale sans aucune raison valable, il ne faudra pas qu'elle s'étonne de voir les Taiwanais s'éloigner d'elle*³¹ ».

²⁸ Conférence de presse du 3 février 2004 Taipei, Taiwan, République de Chine.

²⁹ Zhu Rongji, premier ministre du Conseil des affaires d'État, rapport sur les activités du gouvernement présenté à la première session de la Xe Assemblée populaire nationale, 2003.

³⁰ « D'ailleurs, le gouvernement chinois comprend parfaitement la particularité de Taiwan par rapport à Hongkong et à Macao. Une fois réuni au continent, Taiwan pourra bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'application de la politique "un Etat, deux systèmes". Il est irraisonnable et antidémocratique que les autorités de Taiwan tentent d'empêcher la réunification sous prétexte de "démocratisation et de divergence entre les régimes" et d'imposer leur régime politique et économique à 1,2 milliard de Chinois dans la partie continentale. La "démocratie" ne doit pas être une cause de rejet pour la réunification. Le problème crucial ne réside pas dans la démocratisation ni dans une différence de régimes, mais dans ce choix fondamental: la réunification ou la partition. », livre blanc « Le principe d'une seule Chine et le problème de Taiwan », février 2000 op. cit.

³¹ Discours d'investiture du Président Chen Shui-bian, 20 mai 2004.

CONCLUSION

Malgré son originalité voire son incongruité en matière juridique, le concept « un pays, deux systèmes » reste en vigueur à Hong Kong sans qu'il soit cependant possible de trop préjuger de l'avenir et d'un éventuel « raidissement » des autorités de Pékin face à une hypothétique démocratisation accentuée. Pour autant, le discours chinois en direction de Taiwan nous semble de plus en plus difficile à mettre en œuvre face aux évolutions profondes de l'île. Les brusques accès de tension qui succèdent aux périodes de réchauffement des relations ne constituent certainement pas un cadre favorable à une résolution pacifique du différent. Cependant, l'hypothèse d'un conflit armé, agitée régulièrement par les médias lorsque le sujet revient sur le devant de la scène comme en ce moment, semble difficilement crédible à court terme.

Le scénario le plus probable semble donc celui d'un *statu quo* qui a le mérite de ne déplaire réellement ni aux parties prenantes ni au reste de la communauté internationale. L'horizon d'une prochaine remise en cause des paramètres actuels est bien évidemment beaucoup plus délicat à déterminer. La seule échéance certaine est celle des jeux olympiques de 2008 dont on a dit qu'ils devaient être une formidable occasion pour la Chine de tenter de démontrer la réussite de son « modèle » et qu'ils étaient en conséquence peu compatibles avec la conduite d'une opération militaire d'envergure. Au-delà de cette date, les experts estiment à dix ou quinze ans la période nécessaire pour, à effort budgétaire constant, que le potentiel militaire chinois puisse devenir réellement significatif et menaçant. Cela étant dit, la « province rebelle » ne compte pas rester inactive en ce domaine pendant ce temps et, surtout, le « protecteur » américain ne semble absolument pas déterminé à laisser se combler l'actuel « gap » technologique qui conditionne sa suprématie.

En fait, seules des évolutions profondes dans l'environnement géopolitique de la région pourraient venir contredire ces prévisions somme toute optimistes. En effet, la relation entre la Chine et Taiwan a été étudiée, dans ce travail, essentiellement sur le plan institutionnel et juridique pour voir si le discours idéologique et diplomatique tenu par les autorités chinoises est en mesure de proposer une solution crédible à un différent qui relève des relations internationales. Or, il est bien évident que cette problématique du détroit de Formose doit également être envisagée en fonction d'autres paramètres et en premier lieu celui de l'utilisation du conflit dans le cadre plus vaste du « grand jeu » entre les puissances.

Le rôle des autres acteurs régionaux sera bien entendu crucial comme, par exemple, le Japon pour qui la montée en puissance de la Chine constitue une réelle source d'inquiétude et qui pourrait être tenté d'utiliser Taiwan dans le cadre d'une stratégie de revers. De même, le conflit latent en mer de Chine et qui implique tous les pays du pourtour, dont Taiwan, peut entraîner une accélération des événements surtout si les ressources pétrolières considérables escomptées se concrétisaient dans un avenir proche. La volonté australienne de se poser en puissance régionale « modératrice » pourrait également être mise à l'épreuve.

Enfin, à l'échelle de la planète, la responsabilité des Etats-Unis est totalement déterminante et le degré d'implication de Washington pour contrecarrer une mainmise de Pékin sur Taiwan reste certainement le facteur décisionnel majeur pour les chinois des deux rives. En revanche, le rôle des Nations Unies et de l'Union Européenne semble beaucoup plus réduit si ce n'est, pour cette dernière, avec la levée ou non de l'embargo des fournitures d'armes à la Chine.

Quoi qu'il en soit, dans ce conflit complexe, le poids des mots restera toujours important car il s'agit d'une affaire « d'honneur » et de crédibilité de la Nation chinoise qui nécessite de connaître les discours des acteurs mais également de savoir les décrypter pour en comprendre la rhétorique.

BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrages :

- Jean-Philippe BEJA, *A la recherche d'une ombre chinoise : Le mouvement pour la démocratie en Chine, 1919-2004*, Seuil 2004
- Marie-Claire BERGERE, *La Chine de 1949 à nos jours*, Armand Colin, 2000
- Jean-Pierre CABESTAN, *Le système politique de la Chine populaire*, PUF (Thémis - Science Politique), 1994
- Jean-Pierre CABESTAN, *Taiwan Chine populaire : l'impossible réunification*, Dunod-IFRI, Coll.Ramsès, 1995
- Jean-Pierre CABESTAN, *Le système politique de Taïwan*, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1999
- Jean-Pierre CABESTAN, *Chine-Taiwan : La guerre est-elle concevable ?*, Economica, 2003
- Christine CHAIX, Catherine PAIX, Chantal ZHENG, *Taïwan : Enquête sur une identité*, Karthala 2003
- Yan CHEN, *L'éveil de la Chine. Les bouleversements intellectuels après Mao, 1976-2002*, Aube, 2003
- Anne CHENG, *Histoire de la pensée Chinoise*, Seuil, 1997
- Philippe CHEVALÉRIAS, *Chine-Taïwan : le poids des échanges économiques*, Politique étrangère, vol. 66, n° 1, 2001
- Leïla CHOUKROUNE, *La Chine et le maintien de la paix et de la sécurité internationales*, l'Harmattan, coll. Points sur l'Asie, 1999
- COLLECTIF, *Chine, Hong Kong, Taiwan*, La Documentation Française 2001
- COLLECTIF, *Chine : Le Livre noir*, La Découverte, 2004
- J.F DUFOUR. *Géopolitique de la Chine*, ed. Complexe 1999
- Jean-Luc DOMENACH, *L'Asie et nous*, Desclée de Brouwer, 2001
- Jean Luc DOMENACH, *Où va la Chine?*, Fayard, 2002
- Jean-François DUFOUR, *La Chine au XXIe siècle : Entre promesses et défis*, Milan, 2003
- Henri EYRAUD, *Chine : la réforme autoritaire. Jiang Zemin et Zhu Ronji*, Bleu de Chine, 2001
- Stéphane FERRERO, *Taiwan, une Chine différente*, février 2003
- Jacques GERNET, *Le monde chinois*, Armand Colin, 1999
- René GROUSSET, *Histoire de la Chine : des origines à la Seconde Guerre mondiale*, Payot, 2000
- Gilles GUIHEUX, *Les Grands Entrepreneurs privés à Taiwan : La Main visible de la prospérité*, CNRS Editions 2002
- Nathalie HOFFMANN, *L'évolution de la perception des menaces par la République populaire de Chine et des répercussions sur la politique de défense du pays*, Relations internationales et stratégiques, n° 27, automne 1997
- Lee HSIAO-FENG, *Histoire de Taiwan*, L'Harmattan, 2004
- Ping HU, *Chine, à quand la démocratie ? : Les illusions de la modernisation*, Marie Holzman (Traduction), L'Aube, 2005
- Erik IZRAËLEWICZ, *Quand la Chine change le monde*, Grasset, 2005
- François KIRCHER (Sous la direction de), *Les 36 stratagèmes : Traité secret de stratégie chinoise*, Editions du Rocher, 2003

- David LAWSON, *Hong Kong, Chine*, L'Harmattan, 2002
- Françoise MENGIN, *Trajectoires chinoises, Taiwan, Hong-Kong, Pékin*, Karthala, 1998
- Ruan MING, *Deng Xiaoping. Chronique d'un empire : 1978-1990*, Philippe Picquier, 1992
- Ricardo PASEYRO, *Taiwan, clé du Pacifique*, Presses Universitaires de France (PUF) 2000
- Pierre PICQUART FAVRE, *L'Empire chinois : Mieux comprendre le futur numéro 1 mondial - Histoire et actualité de la diaspora chinoise*, 2004)
- Jacques PIMPANEAU, *Chine : Culture et traditions*, Editions Philippe Picquier, 2004
- Franck PLANQUAIS, *Comprendre Taiwan*, CFCE 1995
- Alain ROUX, *La Chine au 20ème siècle*, Armand Colin, 2003
- T. SANJUAN, *A l'ombre de Hong-Kong, le delta de la Rivière des Perles* l'Harmattan, 1997
- Alain-S de SACY, *Hong Kong : Et le delta de la rivière des Perles*, Vuibert, 2005
- MAO TSE-TOUNG, *Œuvres choisies, 1947-1977*, 1967 (1^{er} et 2e tomes), 1968 (3e tome), 1969 (4e tome), 1977 (5e tome)
- Chantal ZHENG, *Les Austronésiens de Taïwan: à travers les sources chinoises*, L'Harmattan 2000

➤ Articles et revues :

- Politique Internationale
 - ◆ été 2000
 - ◆ été 2004
 - ◆ hiver 2005
- Le débat stratégique :
 - ◆ n°68, mai 2003.
- Perspectives chinoises :
 - ◆ n° 52, mars - avril 1999

➤ Rapports et documents officiels :

- *Joint Declaration of the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of the People's Republic of China on the Question of Hong Kong*, 19 décembre 1984
- *Décision de l'Assemblée populaire nationale sur l'établissement de la Zone administrative spéciale de Hong- Kong*, 3e sess., 7e A.P.N., 4 avril 1990.
- Bureau des Affaires de Taiwan & Office d'Information du Conseil des Affaires d'Etat République populaire de Chine :
 - ◆ Livre blanc « *Le problème de Taiwan et la réunification de la Chine* », août 1993
 - ◆ Livre blanc « *Le principe d'une seule Chine et le problème de Taiwan* », février 2000.
- Intervention de Monsieur LI PENG, Premier Ministre, membre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, à l'Assemblée annuelle des Conseils des Gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. 25 septembre 1997.
- Ministère de la Défense de la République Populaire de Chine, *Défense nationale de la Chine en l'an 2000*.

- Parlement Européen, Commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense *Rapport sur les troisième et quatrième rapports annuels de la Commission européenne sur la Région administrative spéciale de Hong Kong* (COM(2001)0431 - COM(2002)0450 - C5-0620/2002 - 2276/2002(INI)), 27 mars 2003.
- Zhu RONGJI, premier ministre du Conseil des affaires d'État, rapport sur les activités du gouvernement présenté à la première session de la Xe Assemblée populaire nationale, 2003.
- Discours d'investiture du Président Chen Shui-bian, 20 mai 2004.

➤ Sites Internet :

- www.questionchine.net
- www.french.peopledaily.com.cn/home.html
- www.xinhuanet.com
- www.diploweb.com
- www.china-net.org
- www.roc-taiwan.org/
- www.gov.cn/
- www.mca.gov.cn/
- www.mop.gov.cn/
- www.qis.net/chinalaw/
- www.amb-chine.fr/

ANNEXES

[Annexe 1. Eléments chronologiques](#)

[Annexe 2. Cartes](#)

[Annexe 3. Les raisons de l'abandon de Hong Kong par le Royaume-Uni](#)

[Annexe 4. Deng Xiaoping "un Etat, deux systèmes" 1984 \(extraits\)](#)

Annexe 1. Eléments chronologiques

	Chine	Taiwan	Hong Kong
1842			Avec le Traité de Nankin qui met fin à la première Guerre de l'opium, la Chine cède l'île de Hong Kong à l'Angleterre qui décide d'en faire une base stratégique et un port franc sur la route entre l'Europe à la Chine.
1847			
1860	Prise et pillage de Pékin par les troupes franco-anglaises après la victoire du général Cousin-Montauban au pont de Palikao (c'est à ce moment que se place, le 17 octobre, le sac du Palais d'Eté). Le traité de Tientsin (Tianjin) ouvre onze nouveaux ports aux étrangers, alors que la Russie se fait céder le 2 novembre par la Chine (convention de Pékin) la province de l'Oussouri.		Kowloon rejoint Hong Kong suite à la Convention de Pékin qui termine la deuxième Guerre de l'opium.
1895		traité de Shimonoseki. La Chine cède Taiwan au Japon à perpétuité.	
1898			les Nouveaux Territoires sont cédés à l'Angleterre pour une durée de 99 ans.
1941			occupation japonaise
1945		Capitulation japonaise. Les "nationalistes" du Guomindang (KMT) prennent le contrôle de l'île d'une manière temporaire avec l'accord des alliés (cf. conférence du Caire).	
1946			
1947		Le 28 février, un incident éclate à Taipei, provoquant l'indignation populaire. La population manifeste, et les affrontements avec le gouvernement nationaliste se multiplient. La répression est terrible : entre 18000 et 28000 morts. Les leaders taiwanais sont exécutés par la "Garnison de Commandement de Taiwan". Instauration de la loi martiale sur toute l'île.	
1948			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
1949	victoire des communistes de Mao sur les nationalistes de Tchang-Kai-Shek et création de la République populaire de Chine.	Le maréchal Tchang Kai-chek qui vient de perdre la guerre contre Mao Zedong se réfugie à Taiwan avec son armée composée de 30 000 combattants. Il remet alors en place la loi martiale et un gouvernement en attendant de partir à la reconquête de la Chine continentale.	Hong Kong devient le lien économique entre la Chine et le reste du monde.
1950		La République de Chine est créée à Taiwan	
1951		Signature de l'accord de défense et d'assistance mutuelles entre les États-Unis et Taiwan.	
1952		Le traité de paix de San Francisco est signé entre les alliés et le Japon. Le Japon renonce officiellement à sa souveraineté sur Taiwan. Mais le nouveau bénéficiaire de cette souveraineté n'est pas déterminé. Il est alors conclu que "le futur statut de Taiwan sera décidé en accord avec les intentions et les principes de la Charte des Nations Unis". C'est le premier et dernier traité international du 20ème siècle concernant le statut de l'île de Taiwan.	
1953			
1954			
1955			
1956			
1957			
1958	Fondation des communes populaires et lancement du « Grand bond en avant » (mai).	L'armée populaire de libération (APL) lance une offensive massive contre les îlots de Quemoy et de Matsu et déclenche la crise dite du détroit de Formose. La flotte américaine empêche le débarquement des troupes chinoises.	
1959			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
1960	L'URSS rappelle ses experts en juillet et suspend son aide à la Chine. La généralisation du « grand bond en avant » entraîne une régression économique qui dure jusqu'en 1962. La famine coûte au moins 15 millions de morts au pays.		
1961			
1962			
1963			
1964	La Chine expérimente sa première bombe atomique, avant de faire exploser, en juin 1967, une bombe H.		
1965			
1966	Les purges entreprises par les fidèles de Mao frappent le maire de Pékin Peng Zhen, Liou Chao Shi et Teng Siao-p'ing (Deng Xiaoping). La Révolution culturelle se développe au cours de l'été. Mao et les siens utilisent les gardes rouges contre les « réformistes » du Parti. Lin Piao devient le numéro deux du régime.		
1967			
1968			
1969			
1970			
1971		Le président américain Nixon et Henri Kissinger se tournent vers la Chine continentale. La République de Chine est expulsée de l'ONU, où la République populaire de Chine la remplace. Taiwan perd ainsi son rôle de représentant de toute la Chine.	
1972	Voyage en Chine de Richard Nixon, qui y rencontre Mao (21-28 février),		
1973			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
1974	Chou En-lai, malade, replace au premier plan Teng Siao-p'ing (Deng Xiaoping), victime de la Révolution culturelle et lui confie la conduite des affaires courantes		
1975		Mort de Tchang Kai-chek	
1976	Mort de Chou En-lai (8 janvier). Teng Siao-p'ing est remplacé par Hua Kuo-feng (Hua Guofeng) comme premier ministre. Le pays est affecté en juillet par le terrible tremblement de terre de Tangshan. Mort de Mao (9 septembre). Arrestation de la « bande des quatre » conduite par la veuve de Mao (6 octobre).		
1977	Retour au pouvoir de Teng Siao-p'ing. Proclamation officielle par le XIe Congrès du Parti de la fin de la Révolution culturelle.		
1978			Deng Xiaoping au pouvoir à Pékin invite Hong Kong à investir dans les zones économiques du sud de la Chine.
1979		Pékin joue la carte de la détente en appelant Taiwan à revenir "au sein de la mère patrie" et désigne désormais ses gouvernants comme "les autorités de Taipei".	
1980			
1981		Pékin propose à Taipei les "trois liens" (commerce, poste, voyages), ainsi que les "quatre échanges" (universitaires, culturels, économiques et sportifs).	
1982		Le régime de Taiwan, qui avait répondu aux propositions continentales par les "trois non" (non aux contacts, aux négociations et aux compromis), reconnaît les dirigeants de Pékin comme les "autorités communistes chinoises".	
1983			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
1984			19: déclaration conjointe : accord entre la Chine et l'Angleterre sur le statut de Hong Kong et le retour à la Chine prévu à la mi-97.
1985			
1986			
1987		La loi martiale, qui dure depuis 1949, est levée à Taiwan, et la population est autorisée à visiter la Chine continentale.	
1988		En tant que vice-président, Lee Teng-hui accède à la magistrature suprême à la mort de Chiang Ching-kuo (le fils de Chiang Kai-shek) pour terminer son mandat.	
1989	Visite en Chine de M. Gorbatchev. Développement du « printemps de Pékin » réprimé au début du mois de juin par le premier ministre Li Peng. Les sanctions occidentales demeurent limitées. Jiang Zemin s'impose comme le successeur de Zhao Ziyang qui avait engagé le dialogue avec les contestataires et apparaît comme le futur homme fort du pays.		
1990		Lee Teng-hui est élu par un collège électoral pour 6 ans	Publication de la loi fondamentale
1991		Le président taiwanais, M. Lee Teng-hui, prononce la fin de la "période de mobilisation nationale pour la suppression de la rébellion communiste".	
1992			
1993		Le ministre taiwanais de l'économie déclare que Taipei pratique, de manière "transitoire", une politique "des deux Chines" et que, de part et d'autre du détroit, sont en place "deux États souverains".	
1994			
1995			Premières élections démocratiques de Hong Kong.
1996	La Chine déclenche des manœuvres aéronavales le long de la côte du Fujian et tire des missiles au large de Taiwan. Washington réagit et déploie deux porte-avions nucléaires dans le détroit.	Lee Teng-hui - le premier président taiwanais né sur l'île - est élu au suffrage universel direct et pour un mandat désormais fixé à quatre ans.	

	Chine	Taiwan	Hong Kong
janv-97			
févr-97			
mars-97			
avr-97			
mai-97			
juin-97			30 juin 1997, rétrocession de la colonie britannique de Hong Kong à la République Populaire de Chine
juil-97			décision du gouvernement de la République populaire de Chine, d'abolir le 1er juillet 1997 le Conseil législatif élu en 1995 et de le remplacer par un Conseil législatif provisoire dont les membres sont nommés
août-97			
sept-97			
oct-97			
nov-97			
déc-97			
janv-98			l'affaire Big Spender a été l'occasion pour la Chine de faire une interprétation restrictive de la Loi fondamentale régissant la séparation des compétences entre RPC et RAS
févr-98			
mars-98			
avr-98			
mai-98			organisation par le gouvernement de la RAS de Hong Kong d'élections le 24 mai 1998, visant à former un Conseil législatif légitime qui a pris ses fonctions en juillet 1998 et remplace le Conseil législatif provisoire,
juin-98			
juil-98			ouverture d'un tout nouvel aéroport, l'un des plus modernes au monde.
août-98			
sept-98			
oct-98			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
nov-98			
déc-98			
janv-99			
févr-99			
mars-99			
avr-99			
mai-99			
juin-99			
juil-99		M. Lee Teng-hui renonce à la doctrine d'"une seule Chine". Taiwan veut désormais traiter d'État à État avec la Chine. Pékin profère des menaces de guerre et prévoit une intervention militaire en cas d'évolution indépendantiste.	
août-99			
sept-99			
oct-99			
nov-99			
déc-99			
janv-00			
févr-00	21 : Livre blanc de la République populaire de Chine sur la question de Taiwan Pékin menace de recourir à la force contre Taiwan si le gouvernement refuse d'entamer des négociations sur leur réunification		
mars-00		18 : Election présidentielle Elle est remportée par Chen Shui-bian, candidat du Parti démocratique progressiste (DPP) avec 39,3% des suffrages. Cette victoire marque la fin du Kuomintang, parti nationaliste au pouvoir depuis 50 ans	
avr-00			
mai-00			
juin-00			
juil-00			
août-00			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
sept-00			10 : Elections législatives partielles Les partis favorables au pouvoir de Pékin (dont l'Alliance démocratique pour l'amélioration de Hong Kong) enregistrent quatre sièges supplémentaires sur les 24 à pourvoir au sein du Conseil législatif (Legco) lors de ces deuxièmes élections législatives partielles depuis la rétrocession en juillet 1997
oct-00	16 : Publication d'un livre blanc sur la défense nationale chinoise La Chine populaire réaffirme sa volonté de rétablir sa souveraineté sur Taiwan et annonce un plan de renforcement et de modernisation de sa défense nationale	3 : Démission du Premier ministre taiwanais Tang Fei, membre du Kuomintang (KMT) démissionne pour des raisons de santé, il est remplacé par Chang Chun-hsiung du Parti démocratique progressiste (DPP, qui prône l'indépendance de Taiwan)	
nov-00			
déc-00			
janv-01			
févr-01		6 : Inauguration de la liaison maritime directe entre la Chine populaire et Taiwan	
mars-01			
avr-01	1er : Collision en Chine entre deux avions militaires américain et chinois L'avion espion américain fait un atterrissage forcé sur l'île de Hainan, tandis que l'avion chasseur chinois s'abîme en mer causant la mort du pilote. L'incident suscite une vive tension entre la Chine et les Etats-Unis. Les 24 hommes d'équipage de l'avion américain sont libérés le 12 avril		
mai-01			
juin-01			
juil-01	13 : Pékin est choisie pour les Jeux olympiques de 2008		
août-01			
sept-01			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
oct-01			
nov-01			
déc-01	11 : La Chine et Taiwan deviennent les 143ème et 144ème membres de l'OMC	1er : Elections législatives Elles sont remportées par le Parti démocrate progressiste (DPP), de sensibilité indépendantiste, du président Chen Shui-bian, avec 87 sièges sur 225 devant le Kuomintang (KMT) qui obtient 68 sièges, soit 42 de moins que dans la précédente législature, perdant ainsi pour la première fois la majorité au Yuan législatif. Le Parti du peuple d'abord (PPF) obtient 46 sièges	
janv-02			
févr-02			
mars-02			M. Tung Chee-Wa a été réélu à la tête de l'exécutif, par 706 voix sur les 800 que compte le comité électoral.
avr-02			
mai-02			
juin-02			
juil-02			2 : Hong Kong célèbre le cinquième anniversaire de sa rétrocession à la Chine Le président chinois Jiang Zemin, au cours de sa visite dans l'ex-colonie britannique, assiste à l'investiture de Tung Chee-wa pour un second mandat de cinq ans de chef de l'exécutif
août-02			
sept-02			
oct-02			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
nov-02	<p>8-14 : 16ème congrès du Parti communiste chinois : Pékin</p> <p>Il procède au remplacement de cinq des sept membres du bureau politique. Hu Jintao est élu secrétaire général du comité central du Parti en remplacement de Jiang Zemin qui conserve la présidence de la commission centrale des affaires militaires, organisme qui contrôle l'armée. Son remplacement au poste de président de la République interviendra en mars 2003 lors de la session de l'Assemblée populaire nationale. Hu Jintao est chargé de présider à l'entrée de représentants du secteur privé dans les rangs du Parti communiste</p>		
déc-02			
janv-03			
févr-03			
mars-03	<p>5-18 : Session annuelle de la 10ème Assemblée populaire nationale chinoise : Pékin Elle procède aux plus importants changements à la tête du gouvernement et de l'Etat chinois depuis dix ans. Le secrétaire général du Parti communiste, Hu Jintao, remplace le chef de l'Etat Jiang Zemin, qui conserve la présidence de la commission centrale des affaires militaires. Le vice-Premier ministre Wen Jiabao est nommé Premier ministre à la place de Zhu Rongji. Le 10, le parlement chinois adopte le projet de restructuration du gouvernement prévoyant la création d'agences spéciales pour superviser les actifs des banques et de l'Etat. Le 17, approbation du projet de développement économique pour 2003 et du budget avec un déficit record de 319,8 milliards de yuans (38,6 milliards de dollars)</p>		

	Chine	Taiwan	Hong Kong
avr-03	Crise sanitaire en Chine suite à l'épidémie du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) En gardant le silence sur l'évolution du SRAS depuis novembre 2002, la Chine est responsable de la propagation de l'épidémie de pneumopathie atypique. Les autorités de Pékin sont conduites, le 5 avril, à faire "des excuses publiques auprès de tous". Le fonctionnement de l'administration chinoise de la santé est mise en cause et le premier ministre Wen Jiabao admet le 13 avril, que "la situation globale reste grave" et déclare la pays en "état d'alerte élevée". Le 26 avril, le ministre de la santé, Zhang Wenkang, démissionne, il est remplacé par le vice-premier ministre Wu Yi		
mai-03			
juin-03	1er : Début de la mise en eau du barrage chinois des Trois Gorges		29 :. Traité de libre-échange, CEPA (Close Economic Partnership Arrangement), entre la Chine et Hong Kong
juil-03			1er : Plus de 500 000 personnes manifestent pour le sixième anniversaire de la rétrocession à la Chine, au moment où les autorités du territoire, à la demande de Pékin, s'apprêtent à adopter l'article 23 sur "la subversion, la sécession et la trahison". Le 6 juillet, le gouvernement de Hong Kong annonce le report de l'examen du projet de loi. Des nouvelles manifestations sont organisées, le 9, demandant la démission du chef de l'exécutif local Tung Chee-hwa. Le 16 juillet, démission de deux ministres du gouvernement Hong Kongais, Regina Ip, à la Sécurité et Antony Leng, aux Finances. Ils sont remplacés le 8 août par Ambrose Lee Sui-kwong et Henry Tang Ying-yan.
août-03			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
sept-03	Jiang Zemin, président de la Commission militaire du Parti communiste, annonce une réduction de 200 000 hommes avant 2005. Cette révision de l'armée suit une réduction d'effectifs d'un demi million de personnes entre 1996 et 2000. L'armée chinoise compte actuellement 2,5 millions de personnes		Le 5, les autorités de Hong Kong abandonnent le projet de loi antisubversion
oct-03	11-14 : 3ème plénum du 16ème congrès du Parti communiste chinois : Pékin Le plénum approuve deux documents, l'un pour améliorer le système d'économie de marché, l'autre pour inscrire dans la constitution la notion de propriété privée. 15: Premier vol spatial habité chinois		
nov-03			23 : Elections locales Le parti proche du pouvoir, l'Alliance démocratique pour un meilleur Hong Kong (DAB) perd 20 sièges sur les 85 qu'elle détenait aux Conseils de districts (Conseils municipaux) tandis que le Parti démocratique (DP-opposition) obtient 95 sièges, soit 20 de plus. Le reste des 326 sièges dans les assemblées de district est réparti entre des petites formations et beaucoup de candidats indépendants
déc-03	7-9 décembre 2003. Visite aux Etats-Unis du Premier ministre chinois Wen Jiabao Alors que le président Chen Shui-bian de Taiwan envisage un référendum contre les missiles chinois visant l'île, George W. Bush rappelle son opposition à toute modification du statu quo entre la Chine et Taiwan.		
janv-04	Décembre 2003-février 2004. Epidémie de grippe aviaire en Asie		
févr-04			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
mars-04	5-14 : 2ème session de la 10ème Assemblée populaire nationale chinoise : Pékin Le Premier ministre Wen Jiabao fait le bilan de sa première année à la tête du gouvernement et réaffirme le maintien d'une politique de soutien à la croissance dans son discours d'ouverture. A l'issue de la session annuelle, le Parlement amende la Constitution pour y inscrire la protection de la propriété privée et mentionner les droits de l'homme.	20 : Election présidentielle à Taiwan et référendum sur la sécurité de l'île Le président sortant Chen Shui-bian, du Parti démocrate-progressiste, est réélu dans des circonstances controversées avec 6 471 970 suffrages, soit 30 000 voix d'avance, sur son adversaire Lien Chang, du Parti nationaliste (Kuomintang), qui recueille 6 442 452 voix et qui demande un recompte des voix. Il affirme qu'il y a plus de 330 000 bulletins nuls, soit 2,5% du total des suffrages exprimés et que l'attentat dont le président Chen fut victime à la veille du vote ou il a été blessé légèrement par balle, a fait pencher la balance en sa faveur. Quant au référendum, les résultats sont invalidés, le quorum requis de 50% de participation n'étant pas atteint pour les deux questions posées.	
avr-04			
mai-04		10 : Début du recomptage à Taiwan des bulletins de l'élection présidentielle du 20 mars 2004 20 : Investiture du président de Taiwan Chen Shui-bian et Lu Hsiu-lien sont reconduits pour un deuxième mandat dans leurs fonctions de président et de vice-président de Taiwan.	
juin-04			
juil-04			
août-04			

	Chine	Taiwan	Hong Kong
sept-04	16-19 : 4ème plénum du 16ème congrès du Parti communiste chinois : Pékin Le plénum décide le renforcement des capacités de "bonne gouvernance" du Parti afin de lutter contre la corruption et les inégalités sociales. D'autre part, Jiang Zemin, ancien président de la République, ayant présenté sa démission de la présidence de la commission militaire centrale du parti, le plénum nomme le président Hu Jintao à sa place		12 : Elections législatives 3,5 millions de Hongkongais élisent au suffrage universel direct la moitié des 60 députés que compte le Conseil Législatif (LegCo), l'autre moitié étant nommée par les représentants des secteurs professionnels. Les partis pro-Pékin obtiennent la majorité avec 34 sièges, dont 12 à l'Alliance démocratique pour l'amélioration de Hong Kong (DAB) et 10 au Parti libéral (LB). Les partis de l'opposition obtiennent 25 sièges, le Parti démocrate (DP) devenant la troisième force du territoire avec 9 élus
oct-04			
nov-04			
déc-04		11 : Elections législatives L'opposition dominée par le Kuomintang (KMT) conserve la majorité absolue des 225 sièges au yan législatif avec 114 sièges, contre 101 à la coalition indépendantiste dirigé par le Parti démocrate progressiste du président Chen Shui-bian. Les dix autres élus sont des candidats indépendants	
janv-05		24 : Le premier ministre taiwanais et son gouvernement démissionnent suite de la défaite du Parti démocratique progressiste (DPP) lors des élections législatives de décembre 2004. Le 1er février, Frank Hsieh (DPP) nommé Premier ministre par le chef de l'Etat Chen Shui-bian, forme un nouveau gouvernement 29 : L'établissement de liaisons aériennes directes entre Pékin et Taïpeh pour la durée des festivités du nouvel an chinois est un évènement sans précédent depuis 1949.	

Annexe 2. Cartes



Chine



Hong Kong



Taiwan

Annexe 3. Les raisons de l'abandon de Hong Kong par le Royaume-Uni

La colonisation de Hong Kong par les Britanniques s'est faite en plusieurs étapes. L'île de Hong Kong - Xianggang en mandarin, c'est à dire le port parfumé - est rattachée à la couronne britannique en 1843 à l'issue de la Première Guerre de l'opium qui oppose la dynastie des Qing (Mandchous) aux troupes britanniques qui souhaitent ouvrir à leur production d'opium des Indes l'immense marché chinois.

L'occupation de la presqu'île de Kowloon - Jiu long en mandarin, ce qui signifie neuf dragons - située face à l'île proprement dite de Hong Kong est le résultat de la Seconde Guerre de l'opium en 1860. Les Britanniques ont alors en effet besoin d'une " profondeur territoriale " afin d'assurer la sécurité de l'espace portuaire de Hong Kong.

Enfin, en 1898, à Pékin, les Britanniques font signer aux Chinois un troisième « traité inégal » qui cède les Nouveaux Territoires (907 km² supplémentaires) au Royaume-Uni pour un bail de 99 ans. Après que Pékin eût fermement fait comprendre aux autorités britanniques, dès le début des années quatre-vingts, qu'il n'était pas question de prolonger le bail, celles-ci se résignèrent à négocier. De même, il fut rapidement décidé que Hong Kong et Kowloon ne pouvaient s'autosuffire sans les Nouveaux Territoires, indispensable arrière pays qui avait aidé la colonie à se développer économiquement: l'intégration était quasi complète, et jamais la Chine n'aurait accepté une telle solution. Or, Hong Kong est depuis fort longtemps approvisionné par la Chine en eau, électricité et biens alimentaires, entre autres, ce qui explique que la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher a du se montrer conciliante vis-à-vis de Pékin. « *Il est vrai que l'avenir de la présence économique britannique dans cette partie du monde était encore plus important que le maintien à Hong Kong d'un système colonial de toute façon condamné*¹ ».

¹ LE CORRE Philippe, *Après Hong Kong. Chinois et cosmopolite: un pays, deux systèmes ?*, éd. Autrement, 1997.

Annexe 4. Deng Xiaoping "un Etat, deux systèmes" 1984 (extraits)

« La position, les principes et la politique adoptés par le gouvernement chinois en vue de résoudre le problème de Hongkong sont nets et clairs. Nous avons déclaré à plusieurs reprises qu'après le recouvrement par le gouvernement chinois en 1997 de l'exercice de sa souveraineté sur Hongkong, le système socio-économique actuellement en vigueur à Hongkong et le mode de vie qui y prévaut ne changeront pas, que ses lois actuelles resteront pratiquement les mêmes, que Hongkong demeurera un port franc et un centre financier et commercial international et entretiendra ses propres relations économiques avec les divers pays et territoires. Nous avons également déclaré à maintes reprises que, si quelques unités de notre armée seront stationnées à Hongkong, Beijing n'enverra pas de cadres occuper des fonctions dans le gouvernement de cette région administrative spéciale; cet engagement sera également respecté. Le stationnement de troupes à Hongkong aura seulement pour objet de préserver la sécurité du pays, et non pas d'intervenir dans les affaires intérieures de cette région. Notre politique à l'égard de Hongkong restera immuable pendant 50 ans. Nous tiendrons parole.

Notre politique consiste à appliquer le principe dit " un Etat, deux systèmes"; pour parler plus précisément, cela signifie qu'au sein de la République populaire de Chine, le milliard de Chinois habitant la partie continentale vit sous un régime socialiste, tandis que Hongkong et Taiwan sont régis par un système capitaliste. Ces dernières années, la Chine s'est attachée à redresser les erreurs "de gauche" et a élaboré, dans tous les domaines, une politique qui tienne compte des conditions réelles. Cinq ans et demi d'efforts ont porté des fruits. C'est précisément dans cette conjoncture que nous avons avancé la formule "un Etat, deux systèmes" pour régler le problème de Hongkong et de Taiwan.

Nous avons exposé maintes fois la politique dite "un Etat, deux systèmes". Celle-ci a été approuvée par l'Assemblée populaire nationale. Certains craignent que cette politique ne vienne à changer. Je peux affirmer qu'il n'en sera rien. La clé du problème, le facteur décisif, réside dans la justesse de cette politique. Il n'y a pas lieu de l'abandonner si elle est juste. Dans le cas contraire, il pourrait sans doute y avoir changement. Par ailleurs, la Chine applique, à l'heure actuelle, une politique d'ouverture sur l'extérieur et de réactivation de l'économie à l'intérieur, comment imaginer qu'on désavoue cette orientation? Si on renonçait à cette politique, 80 pour cent des Chinois verraient baisser leur niveau de vie et nous perdriions alors le soutien de la population. Nous suivons une voie correcte que le peuple approuve; il n'y a donc pas de raison de changer d'orientation.

Nous maintiendrons pendant longtemps notre politique à l'égard de Hongkong, mais cela n'aura aucune incidence sur le système socialiste de la partie continentale. Le système fondamental de la Chine, c'est le socialisme. Pourtant, nous admettons aussi que certaines régions du pays- par exemple Hongkong ou Taiwan- soient régies par un système capitaliste. L'ouverture d'un certain nombre de villes de la partie continentale et l'autorisation d'y introduire des capitaux étrangers tendent à faire de ceux-ci un appoint à l'économie socialiste, ce qui favorisera la croissance des forces productives de la société socialiste. Ainsi, l'apport d'investissements étrangers à Shanghai ne signifie nullement que tout Shanghai pratique un système capitaliste. Il en va de même pour Shenzhen qui est toujours régi par le système socialiste. Le système fondamental de la Chine, c'est le socialisme.

Le concept dit "un Etat, deux systèmes" est né d'un examen approfondi des réalités chinoises; ce concept attire l'attention internationale. La Chine a son problème: Hongkong et Taiwan.

Comment le régler? Est-ce le socialisme qui absorbera Taiwan? Ou la doctrine dite des trois principes du peuple prônée par Taiwan qui absorbera la partie continentale? Ni l'un ni l'autre. Si l'on ne trouvait aucune solution pacifique, il faudrait recourir à la force, ce qui serait préjudiciable aux deux parties concernées. L'ensemble de la nation aspire à la réunification du pays. Si elle ne s'accomplit pas avant la fin de ce siècle, elle finira bien par se réaliser dans les siècles futurs. Comment résoudre ce problème? A mon sens, on ne peut qu'appliquer la formule "un Etat, deux systèmes". Deux possibilités se présentent dans la solution de la plupart des problèmes du monde: user de moyens pacifiques ou prendre une voie non pacifique. Il faut, de toute manière, trouver une solution. A problèmes nouveaux, solutions nouvelles. Cette réussite que constitue le règlement du problème de Hongkong peut fournir des références utiles pour la solution de beaucoup de problèmes internationaux. Si nous jetons un regard rétrospectif sur l'histoire mondiale, quel gouvernement a-t-il jamais élaboré une politique aussi pondérée que la nôtre? Si l'on considère l'histoire du capitalisme, si l'on regarde les pays occidentaux, quel pays a-t-il jamais tenté une expérience pareille? La formule "un Etat, deux systèmes" pour résoudre le problème de Hongkong n'a pas été lancée dans un moment d'exaltation; elle ne cache pas, non plus, d'autres intentions; il s'agit tout simplement d'une démarche inspirée par les conditions spécifiques de la Chine qui tient pleinement compte du passé historique et de la situation actuelle de Hongkong.

Il est certain que les Chinois de Hongkong sauront gérer leur ville comme il faut. Avoir des doutes là-dessus reviendrait à témoigner d'une mentalité héritée du colonialisme de la vieille école. Pendant plus d'un siècle à partir de la Guerre de l'Opium, les étrangers ont méprisé et humilié les Chinois. La fondation de la République populaire de Chine a transformé la physionomie de la Chine. L'image de la Chine d'aujourd'hui n'est pas l'oeuvre du gouvernement de la dynastie décadente des Qing, ni des seigneurs de guerre du Beiyang, ni de Jiang Jieshi ou de son fils. C'est la République populaire qui a transformé la Chine. Tous les enfants de la nation chinoise, quels que soient leurs costumes ou leurs positions, ont au moins en commun un sentiment de fierté nationale. Les habitants de Hongkong ne font naturellement pas exception à la règle. Ils sont capables de bien administrer Hongkong; nous devons avoir confiance en eux. La prospérité que ce territoire a connue jusqu'à présent est le fruit du labeur de sa population constituée essentiellement de Chinois. Les capacités intellectuelles de ceux-ci ne le cèdent en rien à celles des étrangers; sous ce rapport, les Chinois ne se situent pas au-dessous de la moyenne; il ne faut pas imaginer que seuls les étrangers sont capables de diriger les affaires comme il faut. Nous, Chinois, nous devons avoir confiance en notre propre capacité de faire du bon travail. Prétendre que les habitants de Hongkong manquent de confiance dans l'avenir, c'est une affirmation qui ne traduit pas leur véritable opinion. Le contenu des négociations sino-britanniques n'a pas encore été rendu public; beaucoup d'habitants de Hongkong ne connaissent pas la politique du gouvernement central, mais une fois qu'elle aura été portée à leur connaissance, ils feront entièrement crédit au futur. La politique que nous adoptons pour régler le problème de Hongkong a été annoncée par le Premier ministre du Conseil des Affaires d'Etat dans son rapport sur les activités du gouvernement, présenté à la deuxième session de la VIème Assemblée populaire nationale, et elle a été solennellement approuvée séance tenante. Si certains parlent aujourd'hui encore d'un problème de confiance, s'ils ne font pas crédit à la République populaire de Chine et au gouvernement chinois, c'est qu'ils ne veulent rien entendre. Nous sommes convaincus que les habitants de Hongkong sont capables de bien gérer cette ville; la laisser sous domination étrangère serait inadmissible; la population de Hongkong ne l'accepterait pas.

Pour la gestion de Hongkong par ses habitants, la limite et le critère, c'est que Hongkong devra être géré par sa population avec les patriotes comme groupe principal. Le gouvernement de la

future région spéciale de Hongkong sera surtout constitué de patriotes; naturellement, il admettra aussi d'autres éléments en son sein; il pourra même engager des étrangers à titre de conseillers. Qu'entendons-nous par patriotes? Ceux qui respectent leur propre nation, qui sont sincèrement partisans du recouvrement par la Chine de l'exercice de sa souveraineté sur Hongkong et qui ne portent pas atteinte à la prospérité et à la stabilité de Hongkong. Ceux-là sont des patriotes même s'ils croient au capitalisme ou au féodalisme, voire même à l'esclavagisme. Nous ne leur demandons pas d'approuver le système socialiste de la Chine, mais seulement d'aimer la patrie et d'aimer Hongkong.

D'ici à 1997 s'écouleront encore treize années. Il nous faut, dès maintenant, régler graduellement et comme il faut les modalités de cette période de transition. Durant celle-ci, il faut en premier lieu éviter toute agitation et tout remous sérieux afin de maintenir la prospérité et la stabilité de Hongkong; il faut en second lieu créer les conditions permettant aux habitants de Hongkong de prendre en charge l'administration sans à-coup. Les personnalités des divers milieux de Hongkong doivent faire des efforts à cette fin. »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	- 1 -
Première partie : l'élaboration du concept et sa mise en œuvre à Hong Kong	2
I) « Un pays, deux systèmes » : paravent politique de l'annexion ou création juridique originale ?	3
A) Une constante conceptuelle dans le discours chinois depuis vingt ans	3
1) La stratégie de Deng Xiaoping	3
2) Affinement et prégnance du principe dans la diplomatie chinoise	4
B) La loi fondamentale et le système institutionnel de la Région administrative spéciale de Hong Kong	6
1) Le système institutionnel	7
2) Le système juridique et économique	9
II) Le respect des engagements chinois à Hong Kong	11
A) Une démocratisation progressive mais relative des institutions	11
1) Une démocratisation encadrée et timide	11
2) Les élections de 2004 et la vision de l'avenir par Pékin	13
B) Différentes tentatives de remise en cause du système juridique	14
Deuxième partie : un outil pour un règlement pacifique du contentieux sino-taiwanais ?	17
I) La taille du fossé entre les deux « systèmes » permet-elle d'envisager un seul « pays » ?	17
A) Des discours fermes et des politiques pragmatiques	17
1) Les difficultés de « l'indépendantisme » taiwanais	17
2) Les hésitations stratégiques chinoises	19
B) Un différentiel socio-économique dangereux pour les deux parties ?	21
II) La nature des freins qui rendent difficile une application ex abrupto du concept	22
A) Le modèle de Hong Kong est-il opérationnel à Taiwan ?	23
1) Le problème culturel	23
2) Quel modèle institutionnel ?	25
B) « L'obstacle » démocratique	26
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE	31
ANNEXES	34
Annexe 1. Eléments chronologiques	35
Annexe 2. Cartes	49

Annexe 3. Les raisons de l'abandon de Hong Kong par le Royaume-Uni	51
Annexe 4. Deng Xiaoping "un Etat, deux systèmes" 1984 (extraits)	52